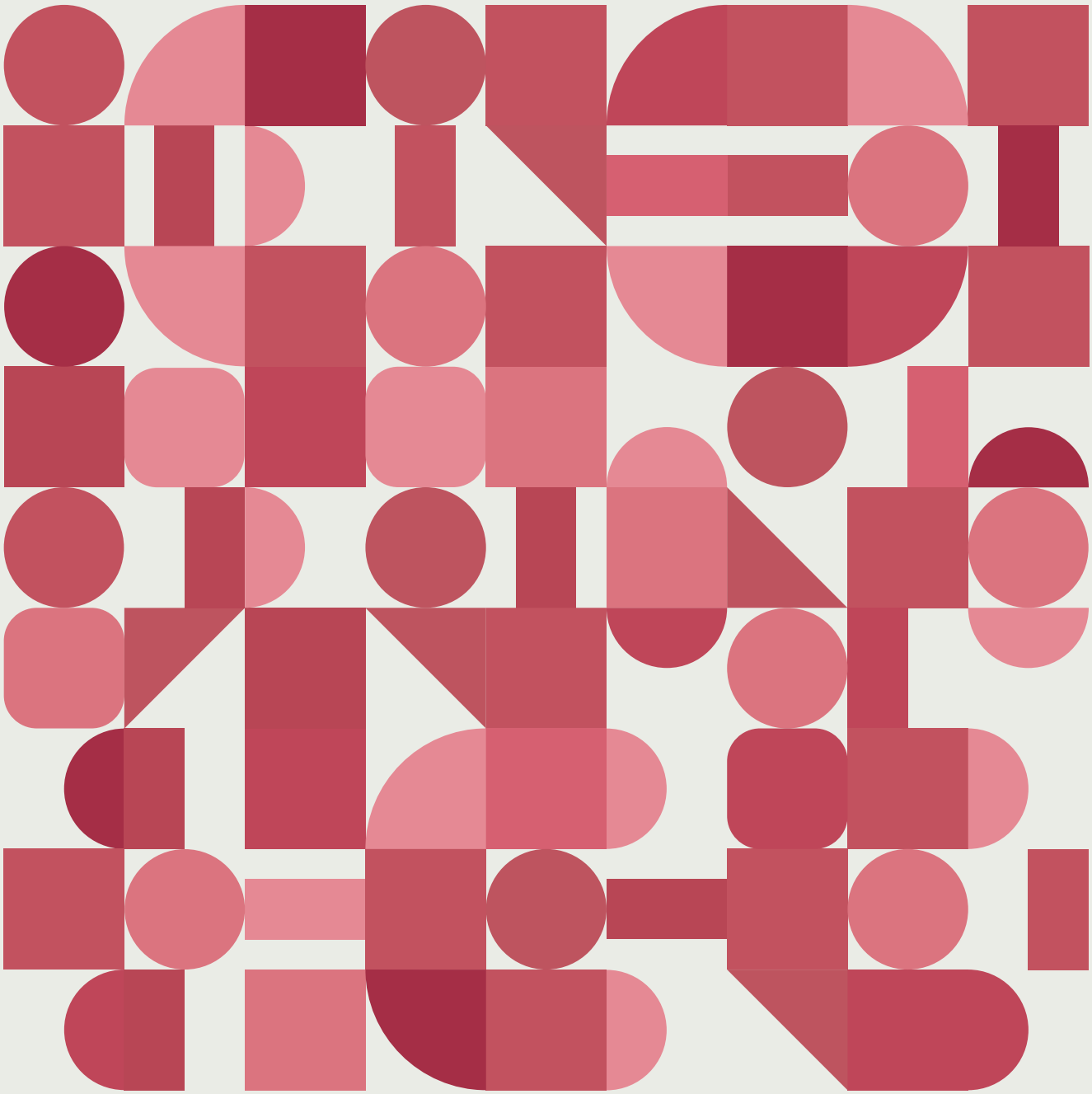
# Formations 2027



## Retraite & protection sociale

GERESO
FORMATION | CONSEIL | ÉDITION

# GERESO est le partenaire privilégié des plus grandes entreprises et établissements publics français, parmi lesquels :

## Secteur Privé

ABB FRANCE • ACCENTURE • ACCOR • ACMS • ACTION LOGEMENT • ADOMA • AÉROPORTS DE PARIS • AFPA • AG2R • AGEFIPH • AGENCE FRANCE-PRESSE • AIRBUS • AIR LIQUIDE • ALBANY INTERNATIONAL • ALLIANZ • ALSTOM • ALTEDIA • AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA • APEC • APPIA • ARC INTERNATIONAL • ARKEMA • ARPAVIE • ARTERRIS • ASSYSTEM • AUCHAN • AXA FRANCE • AXALTA COATING SYSTEMS • APRR • BANQUE DE FRANCE • BANQUE PALATINE • BANQUE POPULAIRE • BAYARD PRESSE • BAYER CROPSCIENCE • BERTIN TECHNOLOGIES • BNP PARIBAS • BOBST LYON • BOLLORÉ • BOSCH • BOUYGUES • BPCE • BRGM • BRICO DÉPÔT • BRIDGESTONE FRANCE • BSH ÉLECTROMÉNAGER • BUREAU VERITAS • C&A • CAISSE CENTRALE DE LA MSA • CAISSE D'ÉPARGNE • CANAL+ • CAPGEMINI • CARREFOUR • CARSAT • CASA • CASINO • CCAS • CCI • CEA • CENTRE JEAN-PIERRE TIMBAUD • CERFRANCE • CFPR • CHANEL • CIC • CLARINS • CLUB MÉDITERRANÉE • CNAMTS • CNES • CNP ASSURANCES • COFACE • COLAS • COLLECTEAM • CONFORAMA • CLAAS TRACTOR • COOPÉRATIVE LE GOUESSANT • COVÉA • CPAM • CRÉDIT AGRICOLE • CRÉDIT MUTUEL • CRISTAL UNION • DAHER • DALKIA • DASSAULT • DELPHARM GAILLARD • DISNEY • ECONOCOM • EDF • EFS • EGIS • EIFFAGE • ENGIE • ENGIE SOLUTIONS • ENSEMBLE PROTECTION SOCIALE • ESPCI PARIS • ESSILOR • FFF • FNAC • FRAMATOME • FRANCE TÉLÉVISIONS • FRANCE TRAVAIL • FUJIFILM • GROUPE BEL • GECINA • GEFCO • GEMALTO • GENERAL ELECTRIC • GENERALI • GEODIS • INETUM • GFC ATLANTIC • GKN DRIVELINE • GLACES THIRIET • GRANDS PORTS MARITIMES • GROUPAMA • GROUPE ARCADE • GROUPE HENNER • GROUPE HOSPITALIER SAINT-JOSEPH • GROUPE LES MOUSQUETAIRES • GROUPE VYV • GRTGAZ • SANOFI • HELMA SERVICES • HERMÈS SELLIER • HERTA • HERTZ • HÔTEL LE BRISTOL • IDEX • IFPEN • IMPACT • INÉO • IN EXTENSO • INGEROP • INNOTHERA SERVICES • INRS • INSEAD • INSTITUT PASTEUR • IPSOS • IRSN • ITRON • JEAN STALAVEN • JOHN DEERE • KEOLIS • KRYS GROUP • KUEHNE+NAGEL • L'ORÉAL • LA BANQUE POSTALE • LABORATOIRES URGO • LABORATOIRES SERVIER • LABORATOIRES FILORGA COSMÉTIQUES • LABORATOIRES NUXE • LAFARGE • LAGARDÈRE • LA POSTE • LA REDOUTE • LEGRAND • LFPJ • LES TRAVAUX DU MIDI • LILLY FRANCE • LOGOPLAST • LOUIS VUITTON • LYONNAISE DE BANQUE • LUBRIZOL • MAAF • MACIF • MACSA • MAIF • MBDA FRANCE • MCDONALD'S • MGEN • MICHELIN • MMA • MSA • MOËT HENNESSY • MUTEX • NAPHTACHIMIE • NATIXIS • NESTLÉ • NEXANS • NEXTER • NUTRIXO • ORANGE • ORANGE BANK • ORANO • OUEST-FRANCE • SOLOCAL • PASQUIER • PARIS HABITAT • PARISOT • PEUGEOT • PFIZER • PHILIPS • PIERRE GUÉRIN • POLYONE • PORT AUTONOME • PRINTEMPS • PRO BTP • RADIO FRANCE • RATP • RAZEL-BEC • RELAIS COLIS • RENAULT • SACEM • SAFRAN • SAINT-GOBAIN • SAMSIC • SARTHE HABITAT • SCHENKER FRANCE • SCHLUMBERGER • SCHNEIDER ELECTRIC • SEB DÉVELOPPEMENT • SEITA • SGS • SHELL • SHISEIDO • SIACI SAINT-HONORÉ • SIEMENS • SILVANTOS • SMARTBOX • SNCF • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • SOFITEL • SOGEA • SOGIMA • SOLVAY • SOURIAU • SPIE • STMICROELECTRONICS • STELIA AEROSPACE • SUEZ • SVP • SYSTRA • TAM • TDF • TECHNIP • TEFAL • TELEPERFORMANCE • TERRE AL • THALES • TOTAL • TRANSDEV • UCANSS • UNEO • VALEO • VEOLIA • VERSPIEREN • VINCI • VIVARTE • VM BUILDING SOLUTIONS • VTG FRANCE • WÜRTH FRANCE...

## Secteur Public

AGENCES DE L'EAU • ANAH • ANFH • ANSES • ASSEMBLEE NATIONALE • ASP • CAISSE DES DEPOTS • C.A.S.V.P • CENTRES DE GESTION DE LA FPT • CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE • CLEISS • CNRS • COUR DES COMPTES • EDSMR • IFCE LES HARAS NATIONAUX • INSERM - IRSTEA • URSSAF CAISSE NATIONALE

**CONSEILS DÉPARTEMENTAUX :** DU CANTAL • DE L'HERAULT • DU JURA • DE LA HAUTE-VIENNE • DES HAUTS DE SEINE • DES PYRENEES-ORIENTALES • DU FINISTERE...

**CONSEILS RÉGIONAUX :** AUVERGNE-RHONE ALPES • GRAND EST • GUADELOUPE • NOUVELLE AQUITAINE • CENTRE VAL-DE-LOIRE ...

**CULTURE :** BNF, CENTRE GEORGES POMPIDOU, CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX, CHATEAU DE VERSAILLES, LA COMEDIE FRANÇAISE, MUSEE DU LOUVRE, MUSEE DU QUAI BRANLY, SEVRES LA CITE DE LA CERAMIQUE.....

**ÉDUCATION :** CAISSES DES ÉCOLES, ECOLE, CENTRALESUPELEC, ECOLES DES MINES, ECOLE POLYTECHNIQUE, ENAC, LA FEMIS, UNIVERSITES NANTES, PARIS II, DE PARIS-SORBONNE, DU HAVRE, AIX-MARSEILLE ... • DILA • DREAL • FRANCEAGRIMER • UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL • IGN • IGPDE • INPI • INRAE • INRAP • INRIA • INSEE • IRD • LA POSTE

**MAIRIES :** PARIS, LYON, NANTES, ROUEN, LE HAVRE, VERSAILLES, NOISY, SARTROUVILLE...

**METROPOLES :** LYON, NANTES, LILLE, STRASBOURG, TOULOUSE

**MINISTÈRES :** DE L'AGRICULTURE, DE LA CULTURE, DE LA DÉFENSE, DE L'ECOLOGIE, SERVICES DU PREMIER MINISTRE... • ONAC-VG • PREFECTURE DE REGION : AUVERGNE-RHONE ALPES, BRETAGNE, CHARENTE, ILE DE FRANCE ...

**SANTÉ :** APHP, ARS, CASH DE NANTERRE, CH D'AJACCIO, DE GONESSE, DU HAVRE, GUILLAUME RÉGNIER, PUBLIC DU COTENTIN...• CHI DE CRETEIL, DE POISSY/ST GERMAIN EN LAYE, DE VILLENEUVE SAINT GEORGES... • CHU DE BREST, DE FELIX GUYON, DE RENNES, HOPITAUX DE ROUEN, DE NANTES, DE NICE, DE NIMES, DE SUD REUNION...• CSMLD JACQUES WEINMANN • EHPAD • EFS • EPS • EPSMR • GH LE RAINCY-MONTFERMEIL, DE MULHOUSE SUD ALSACE, DE L'AUBE-MARNE, EST-REUNION, SUD-ARDENNES ... • HAUTE AUTORITE DE SANTE • INSTITUT LE VAL-MANDE • MIPIH • SANTÉ PUBLIQUE FRANCE • SDIS DE L'ARDÈCHE, DE LA LOIRE, DES ALPES MARITIMES, DES YVELINES • SYNDEC • S.A.R. : DE DOUAI, DE LYON, DE PARIS ...

GERESO
FORMATION | CONSEIL | ÉDITION

CHEZ GERESO, NOUS VOUS TRANSMETTONS DES EXPERTISES ET
DES SAVOIR-FAIRE CLÉS POUR
**CONTRIBUER À VOTRE PERFORMANCE.**
NOUS RÉPONDONS À VOS PROPRES BESOINS ET VOS ATTENTES,
PARCE QUE NOUS CROYONS QUE CHACUN MÉRITE UNE APPROCHE
**SUR-MESURE.** NOUS NOUS ENTOURONS D'EXPERTS, AFIN DE VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN.
NOUS AVONS TOUS À CŒUR DE VOUS FAIRE ÉVOLUER
POUR ACCROÎTRE VOTRE EFFICACITÉ,
**VOTRE ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL MAIS AUSSI PERSONNEL.**
NOUS VOUS SOUTENONS DANS LA CROISSANCE DE VOTRE ACTIVITÉ, EN PRENANT EN COMPTE VOTRE MARCHÉ, VOS ENJEUX ET VOTRE CULTURE D'ENTREPRISE.
NOUS FAISONS TOUT POUR NOUS RÉINVENTER
ET ENRICHIR NOTRE OFFRE, CAR DANS UN MONDE EN PERPÉTUEL MOUVEMENT,
**IL N'Y A PAS DE PLACE POUR L'IMMOBILISME.** NOUS CRÉONS AVEC VOUS UNE RELATION DE PROXIMITÉ, BASÉE SUR LA FOI EN L'HOMME ET EN SON AMBITION.
NOUS AGISSONS POUR ATTISER VOTRE CURIOSITÉ,
**ET FAIRE ÉCLORE EN VOUS DE NOUVELLES PASSIONS.**
NOUS CRÉONS L'INTÉRÊT, POUR EXALTER LES SAVOIRS.
NOUS CROYONS QU'IL SUFFIT D'UNE FORMATION ADAPTÉE,
D'UN CONSEIL AVISÉ OU D'UNE LECTURE PASSIONNÉE
POUR RÉVEILLER
CE QUE VOUS AVEZ
DEPUIS TOUJOURS,
**EN VOUS.**

AVEC GERESO,
**RÉVÉLEZ VOS COMPÉTENCES !**

# Professionnel•les du Secteur Privé

## 10 bonnes raisons de vous former chez GERESO

**Que vous soyez responsable ou assistant•e formation, professionnel•le des ressources humaines, dirigeant ou cadre du secteur privé, découvrez 10 bonnes raisons de nous faire confiance pour vos formations inter et intra-entreprise.**

### *1* • Une qualité reconnue

Avec plus de 50 000 évaluations effectuées et un taux de satisfaction de 87 %, nos formations se distinguent par leur qualité pédagogique, leur organisation et leur impact concret sur les pratiques professionnelles.
*(Source : Données LearnEval 2025-2026)*

### *2* • Des formations adaptées à vos besoin

Formations courtes en présentiel ou à distance, formations certifiantes ou diplômantes, parcours personnalisés… Nous innovons en permanence pour vous proposer la réponse formation qui vous convient le mieux !

### *3* • Des consultants experts et passionnés

Nos formateurs sont des professionnels du secteur privé expérimentés. Pédagogues et engagés, ils conçoivent et actualisent eux-mêmes leurs programmes pour garantir des contenus opérationnels et toujours à jour.

### *4* • Des outils pédagogiques innovants

Classes virtuelles, webinaires, modules e-learning, blended learning, e-ressources, support technique dédié, espace stagiaire en ligne…Tout est conçu pour faciliter votre apprentissage et optimiser votre expérience formation.

### *5* • Un accompagnement personnalisé

Avant, pendant et après votre formation, nos équipes vous accompagnent de façon individuelle pour optimiser votre expérience formation.

### *6* • 100 % des formations évaluées

Toutes les formations GERESO sont évaluées en ligne via LearnEval. Objectif : mesurer la qualité de l'organisation, du contenu, de la pédagogie, de l'animation, des supports et l'impact concret de la formation sur la durée

### *7* • Un partenaire certifié et reconnu

Certifié Qualiopi et membre des Acteurs de la Compétence, GERESO figure parmi les organismes de formation reconnus comme « Incontournables » par le Groupe Décideurs / Leaders League.
(Classement 2026)

### *8* • Un environnement idéal pour apprendre

Notre Espace Formation, situé Place de Catalogne à Paris Montparnasse, vous accueille dans un cadre moderne et convivial : salles équipées, espace détente, librairie et accueil personnalisé.

### *9* • Une équipe dédiée à vos projets stratégiques

Développement des compétences, accompagnement des transformations, projets RH à enjeux… Une équipe dédiée vous accompagne dans la conception et le déploiement de vos projets de formation.

### *10* • Une relation durable

Grâce à une veille réglementaire permanente et à notre capacité d'innovation, nous vous apportons des solutions fiables, durables et adaptées aux évolutions du secteur privé.

# L'expertise à deux pas de chez vous.

En France métropolitaine, outremer ou à l'étranger, toute l'expertise de notre réseau de consultants vient à votre rencontre dans votre région.




**87/100**

**Score moyen de satisfaction «à chaud»**
*entre le 1/01/2024 et le 31/12/2025*

**50 000**

**Évaluations réalisées**
*(Sources : LearnEval / forMetris)*

## Évaluez l'impact de vos formations avec LearnEval

Avec LearnEval, évaluez chacune de vos formations au bon moment, pour en mesurer toute la valeur. À chaud, juste après votre session : mesurez la qualité de la préparation, l'organisation, l'animation, la pertinence des contenus et votre satisfaction. À froid, quelques semaines plus tard : évaluez l'atteinte des objectifs, l'application concrète des acquis, les gains en efficacité ou en qualité de travail et votre satisfaction durable. Des retours précis et utiles, pour des formations toujours plus efficaces !

# Choisissez le format qui vous ressemble.

### Les formations interentreprises
Des formations de 1 à 5 jours, en présentiel ou à distance, pour des compétences directement applicables.

### Les parcours certifiants
Des formations certifiantes reconnues pour développer ou valider vos compétences en RH, management...

### Les sessions intra-entreprises sur-mesure
Des formations 100 % personnalisées, adaptées à vos attentes et à vos modalités préférées.

### Les offres modulaires
2 ou 3 formations progressives et complémentaires, pour maîtriser les fondamentaux puis se perfectionner sur une thématique spécifique.

### Les formations en exclusivité intra-entreprises
Des formations proposées en intra uniquement, pour des raisons stratégiques, confidentielles ou sectorielles.

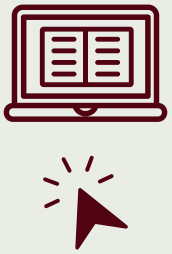
### Les parcours diplômants
Diplômes RH BAC+2 à BAC+5, éligibles au CPF et à la VAE, pour évoluer vers de nouvelles fonctions ou valider votre expérience.

### Les blocs de compétences
Des parcours de 3 à 14 jours, éligibles au CPF et cumulables sur plusieurs années pour viser des titres diplômants.

### Les formations inter déployables en intra
Des formations sur site pour vos équipes, selon des programmes catalogue ou clés en main.

### Les formations à distance
Formations en ligne, classes virtuelles, blended learning et webinaires pour optimiser coûts et délais.

# La formation à distance



À distance ou en présentiel, la même exigence d'excellence ! **94,7 %** des participants à nos formations en ligne les recommandent à leur entourage.
*(Source : LearnEval)*
En 2027, pour répondre à tous vos enjeux de formation, nous organisons pour vous plus de **600 sessions à distance**, animées par des consultants experts, formés spécifiquement aux outils de **classe virtuelle, webinaires, coaching à distance**...

Toutes nos formations inter et intra-entreprises proposées en format présentiel peuvent également être dispensées, à la demande, **à distance**, avec la même qualité d'apprentissage, grâce à des outils de classe virtuelle et de collaboration en ligne adaptés et maîtrisés.
Nous répondons aussi de façon personnalisée à vos demandes de développements de modules e-learning ou à vos besoins de déploiements de formations en ligne ou en blended learning.

**180 000**

**Professionnels du secteur privé et du secteur privé et de la fonction publique formés**

**1 500**

**Sessions de formation programmées en 2027**

# Objectif CPF !

GERESO se mobilise pour la réussite du Compte Personnel de Formation (CPF) en vous proposant une gamme de formations diplômantes et de blocs de compétences éligibles au CPF.

# Des outils et des formats sur-mesure

Nous avons sélectionné les **solutions techniques** les plus fiables et sécurisées : **ZOOM** pour nos classes virtuelles, **TEAMS** ou **WEBEX** pour pour les secteurs sensibles, et **WEBIKEO** pour nos webinaires.

Nos formats incluent : des **classes virtuelles** interactives animées par des experts, des **webinaires** gratuits sur des thèmes variés (RH, management, efficacité professionnelle, développement personnel), des modules **e-learning sur-mesure** développés avec nos équipes, du **blended learning** (présentiel et distanciel combinés) et de **l'accompagnement/coaching en ligne** pour un appui technique et le développement des compétences.

# Notre signature pédagogique

***"Vivre une formation GERESO, c'est être guidé(e) par nos experts passionnés, au plus près de vos situations métier. C'est être accompagné(e) tout au long de votre apprentissage, dans une relation personnalisée et dans la convivialité"***

**Former, c'est un métier !** Nos intervenants sont à la fois concepteurs et animateurs de leurs formations. Leur connaissance approfondie du terrain et de vos besoins spécifiques leur permet de créer des programmes parfaitement adaptés. Ils réalisent l'ingénierie pédagogique des formations inter, intra et sur-mesure pour atteindre vos objectifs.

Nos formations s'appuient sur des **contenus ciblés, des méthodes pédagogiques variées** pour impliquer les participants, et **une posture qui favorise la qualité de la relation** et l'ambiance conviviale. **Les outils utilisés** sont **directement transposables** en situation de travail.

**L'expertise est au cœur de nos activités :** nos consultants formateurs interviennent aussi en conseil, et certains sont auteurs d'ouvrages professionnels, enrichissant leur pratique et approfondissant les sujets abordés.

**Créer les meilleures conditions d'apprentissage** est essentiel pour nous. Chez GERESO, nous savons qu'un apprenant concentré est un apprenant qui progresse. Nous proposons un itinéraire pédagogique structuré pour accompagner chaque étape de votre parcours, de l'inscription au suivi post-formation.

Barbara Foucaud,
***Responsable pôle pédagogique***

# Ce que disent nos apprenants

"Ils créent un climat propice aux échanges et donnent envie d'aller plus loin."

Nos formateurs sont salués pour leur expertise, leur ouverture et leur capacité à rendre simples et vivants des sujets parfois complexes.

"Je me suis sentie comme chez moi à Montparnasse, soutenue jusqu'à la certification."

Nos formations offrent une vraie parenthèse

Nos formations ont un impact réel sur les compétences des participants

"Le programme était parfaitement adapté à mes attentes, il m'a permis de devenir expert, de sécuriser mes pratiques et de progresser rapidement."

# Votre parcours formation chez GERESO

Avant, pendant et après votre formation, notre équipe vous accompagne pour faciliter chaque étape de votre parcours.

**1** Votre conseillère pédagogique vous guide et construit avec vous votre parcours de formation personnalisé

**2** Votre espace personnel sur monportail.gereso.com vous permet de gérer votre inscription, d'accéder en un clic à toutes vos informations

**3** L'équipe GERESO vous propose un accueil personnalisé dans un environnement chaleureux

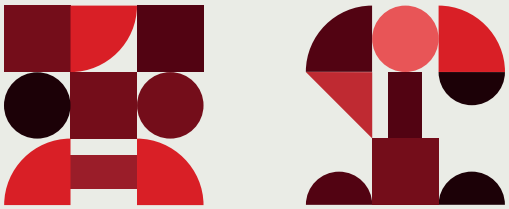
**4** Des consultants-formateurs experts et passionnés sont à votre écoute pendant & après votre formation

**5** Le contenu et les objectifs de la formation sont validés avec vous en début de session

**6** Nous vous garantissons une ambiance conviviale, pour interagir avec le consultant formateur et le groupe de participants

**7** Les échanges avec votre consultant-formateur se prolongent, de retour à votre poste

**8** Nous mettons à votre disposition des outils opérationnels transposables à votre contexte professionnel ainsi qu'une base documentaire



# L'équipe Grands Projets

Déploiement d'un **projet RH multisites** ? **Formation de l'ensemble de vos managers ou de vos collaborateurs** ? **Accompagnement** au **changement** ou **harmonisation des pratiques** ?
Notre équipe **Grands Projets** vous accompagne dans l'élaboration de vos projets de formation à enjeux, en tenant compte de votre métier, de votre culture d'entreprise, du profil de vos agents.
Notre approche repose sur deux valeurs essentielles : **la proximité et l'expertise**.

## La proximité

**Une équipe** et **un interlocuteur dédiés** vous accompagnent tout au long de votre projet, de l'identification de votre besoin jusqu'à l'évaluation de la performance à moyen terme de l'action de formation que nous avons menée conjointement.

## L'expertise

Votre projet est élaboré **étape par étape**, suivant une méthodologie stricte qui **garantit la qualité** du **résultat final**.

# 4 Étapes pour vos projets de formation

**1 Analyse des besoins**
Étude détaillée de votre demande, de vos documents, de votre contexte, de vos enjeux, de votre culture d'entreprise

**2 Élaboration des programmes**
Travail d'ingénierie pédagogique pour créer vos modules et votre parcours de formation : objectifs, séquences, contenu, méthodes pédagogiques

**3 Déploiement**
Définition des modalités et planification des dates de formation, création des groupes, animation des sessions

**4 Évaluation & suivi**
Évaluation à chaud et à froid des sessions par les participants, bilans quantitatifs et qualitatifs, plan d'actions, suivi post-formation

# Le coaching GERESO

**Réalisées par des professionnels certifiés et expérimentés, nos prestations de coaching vous aident à améliorer votre performance individuelle ou collective ou à faire face à de nouveaux défis personnels ou d'équipe.**

Notre approche du **coaching repose sur l'écoute active**, la bienveillance et des **méthodes éprouvées**, ajustées à vos enjeux spécifiques.

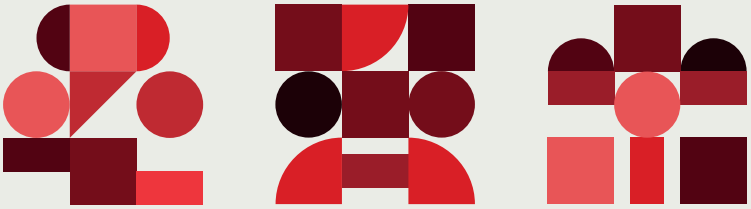
Le **coaching individuel** permet d'instaurer un espace de réflexion, de prise de recul et de clarification des objectifs professionnels. Il favorise la prise de décision, la confiance en soi, le leadership et l'alignement entre valeurs personnelles et professionnelles.

Le **coaching collectif** vise à renforcer la coopération, à améliorer la communication, à développer l'intelligence collective et à soutenir la performance durable des équipes. Il s'intègre dans les démarches de conduite du changement, de transformation managériale ou de développement de la culture d'entreprise.

Tous nos coachings s'inscrivent dans une logique de résultats mesurables et s'adaptent à vos contraintes organisationnelles (présentiel, distanciel, format hybride). Un **suivi personnalisé**, confidentiel et structuré est assuré **tout au long du processus**, en lien avec les objectifs fixés en amont.

# Nos consultants & équipes pédagogiques

Expérimentés et certifiés, ils vous accompagnent dans tous vos projets de formation, en tenant compte de votre métier, de votre culture d'entreprise, de vos enjeux stratégiques et opérationnels.



# E-ressources pédagogiques

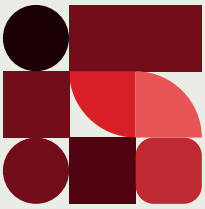
**Pour approfondir vos connaissances, consolider vos compétences acquises en formation et rester à la pointe de votre domaine d'expertise.**

Afin de prolonger et d'enrichir votre expérience de formation, GERESO a développé un service de e-ressources pédagogiques en ligne, accessible en option lors de votre inscription.

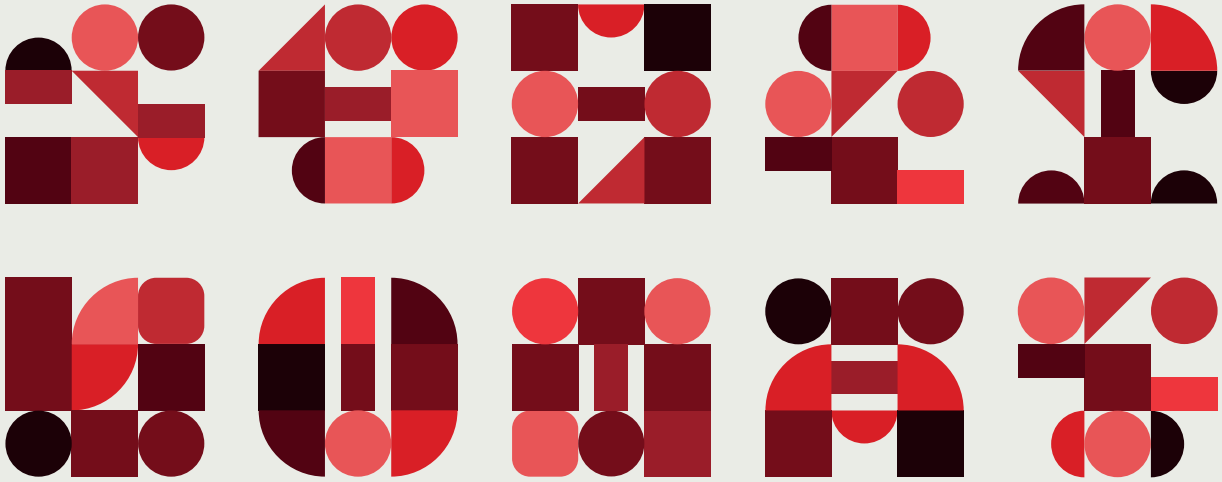
Depuis un **espace personnel sécurisé**, vous accédez à une **documentation complémentaire régulièrement actualisée** : barèmes, règles applicables, décryptages de textes réglementaires, réponses illustrées par la jurisprudence, tableaux de synthèse, cas pratiques, et bien plus encore.

Pensées pour un **usage concret et opérationnel**, ces ressources sont classées par **grandes thématiques**, avec un moteur de recherche intégré pour naviguer rapidement vers l'information souhaitée. De plus, un **support technique** vous permet de **poser directement** vos questions à nos experts pour un **accompagnement encore plus personnalisé**.

Ce service vous garantit un véritable **prolongement de la formation**, utile au quotidien dans votre activité.







# Veille RH & Expertise décisionnelle

Droit social, paie, protection sociale...Votre environnement juridique et RH est en perpétuelle évolution. Pour vous permettre de rester en permanence à la pointe de l'actualité et sécuriser toutes vos décisions, nos experts vous proposent **2 prestations à forte valeur ajoutée** :

## Veille RH

Des réponses d'experts à toutes vos interrogations sur vos pratiques RH, à travers un système de questions/réponses

### Les domaines concernés

- Protection sociale : accidents, maladies, incapacité, inaptitude...
- Carrière des salariés : mobilité, arrêt de travail, reclassement, gestion contractuelle...
- Santé et sécurité des salariés : accidents de travail, maladies professionnelles...
- Gestion du temps de travail : durée du travail organisation des plannings, congés, CET...
- Gestion du personnel : recrutement, protection sociale, paie...
- Cumul d'activités, départ des salariés...

## Expertise Décisionnelle

Une synthèse fiable et décryptée par nos experts en droit du secteur privé de l'actualité réglementaire et jurisprudentielle en RH

### Les objectifs

- Connaitre la toute dernière actualité RH et ses incidences sur vos pratiques de gestion RH des salariés..
- Bénéficier du décryptage d'experts en droit du secteur privé sur toutes les nouveautés RH : derniers textes, jurisprudences...
- Obtenir une réponse personnalisée à toutes vos questions concernant la mise en applicationde la toute dernière règlementation RH du secteur privé...
- Sécuriser vos décisions et procédures en matière de gestion RH, protection sociale, droit du travail, paie...

**Plus d'infos sur gereso.com/consulting ou par mail : conseil@gereso.fr – Tél. : 02 43 23 51 44**

# Nos engagements, nos valeurs

Depuis toujours, notre activité repose sur six valeurs fondamentales qui guident chacune de nos actions, en interne comme auprès de nos clients.

**Le respect** s'exprime par la bienveillance, la loyauté et la courtoisie dans toutes nos interactions.

**L'intégrité** se manifeste par la transparence, le respect des engagements, la rigueur méthodologique et la confidentialité des informations.

**La passion** est un moteur essentiel qui anime nos équipes au quotidien.

Elle s'accompagne **de créativité,** qui nous pousse à innover constamment dans nos services, produits et méthodes pédagogiques.

L'expertise de nos consultants, auteurs et collaborateurs est le fruit de plus de **50 ans d'excellence.**

Enfin, nous cultivons la **pérennité** de nos relations, en établissant un lien de confiance durable avec nos clients comme entre collègues.

# Une démarche sociétale active

GERESO veille au respect strict de la **réglementation** en **matière d'hygiène**, **de sécurité**, **de conditions de travail** et de **droit des affaires**, tant en interne qu'auprès de ses partenaires, tout en luttant activement contre la corruption et le travail illégal.

L'entreprise **défend l'égalité des chances et combat toute forme de discrimination** ou de **harcèlement**, notamment envers les personnes en situation de handicap, qu'elle accueille dans des locaux accessibles.

**Engagée socialement**, GERESO accompagne ses collaborateurs tout au long de leur parcours grâce à un processus d'intégration structuré, la transmission de savoir-faire et l'accès garanti à la formation, avec 100 % des salariés formés entre 2023 et 2025. Elle **soutient** également des **actions solidaires**, **éducatives ou sportives**, en lien **avec ses collaborateurs**, et participe à des **projets en faveur de la société civile**.

# Une dimension écologique

Depuis 2015, le siège social de GERESO offre un haut niveau de confort à ses salariés, tout en s'engageant activement dans la maîtrise des ressources. Le Groupe **dispose d'une filiale de production d'énergie photovoltaïque**, permettant d'**éviter l'émission de 14 tonnes de $CO_2$** par an et de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Un **Référent Énergie** est dédié à l'optimisation des consommations sur les sites du Mans et de Paris. Par ailleurs, GERESO agit au quotidien pour **limiter son impact environnemental : tri des déchets, gestion raisonnée des consommations d'eau, d'énergie et de matières premières**, installation de bornes de recharge électrique, parc à vélos et limitation des impressions.

L'entreprise poursuit sa **démarche de dématérialisation** avec des formations en ligne, des e-books, une offre consultable sans catalogue papier et des ressources numériques post-formation. Elle **sélectionne également des fournisseurs écoresponsables** labellisés Imprim'vert ou inscrits sur l'éco-liste, et imprime ses catalogues sur du papier certifié PEFC. En matière de mobilité, **97 % des déplacements du personnel s'effectuent en train**.

L'Espace Formation, situé à proximité de la gare Montparnasse, encourage l'utilisation des transports en commun par les clients et les collaborateurs. GERESO promeut les modes de transport durables et le **développement des webinaires**, qui permettent de **limiter les trajets tout en préservant la qualité des formations**.

# Certification engagement qualité

Certifié Qualiopi depuis avril 2021, GERESO garantit la qualité de ses formations à travers le respect des exigences réglementaires, la mobilisation de compétences adaptées et une démarche d'amélioration continue. Attentif à la satisfaction de ses clients, GERESO évalue 100 % de ses formations via la solution LearnEval.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION**

# La pictothèque

**ACTU**

Formations proposant un **focus spécifique sur les dernières actualités.** Pour mettre à jour vos connaissances et intégrer les **toutes dernières dispositions législatives,** les dernières valeurs et barèmes ou les réformes en cours.

**BEST GERESO**

Formations **plébiscitées par nos clients** pour la qualité de leur contenu, l'expertise des consultants, les méthodes pédagogiques utilisées... Ces **formations bénéficient de sessions garanties** et affichent régulièrement "complet" : pensez à réserver votre place au plus vite !

**NOUVEAU**

**Formations inédites,** proposées pour la première fois en 2026/2027. Notre équipe de consultants et d'ingénieurs pédagogiques **conçoit en permanence de nouveaux programmes,** pour vous accompagner dans les mutations de vos métiers et de vos missions, ou intégrer **l'actualité la plus récente.**

**ATELIER**

Formation **pratique et interactive en présentiel,** centrée sur **l'échange de bonnes pratiques** entre pairs.
Avec l'aide d'un animateur, approfondissez vos compétences juridiques et stratégiques pour **mettre en œuvre des solutions concrètes** au sein de votre entreprise ou administration

**EXCLU INTRA**

Formations proposées **exclusivement en format intra,** dans votre enterprise.
Vos bénéfices : un programme **100% personnalisable** et une formation organisée selon les modalités qui vous conviennent le mieux : lieu, date, durée, objectifs et outils pédagogiques....

**ÉLIGIBLE CPF**

Formation éligible au financement CPF. Les conditions d'éligibilité au CPF évoluent régulièrement et dépendent de multiples critères définis par la législation. Pour toute information complémentaire, **contactez nos services et/ou visitez le site : moncompteformation.gouv.fr**

**CERTIFICAT**

**Certificats professionnels GERESO.** Conçus pour valoriser votre expertise, valider vos compétences métier et dynamiser votre parcours professionnel. Ils vous permettent de faire **reconnaître vos acquis ou de développer de nouvelles compétences** pour donner un nouvel élan à votre carrière.

**RENDEZ-VOUS**

Formations composées de **plusieurs rencontres d'une demi-journée,** proposées à intervalle régulier tout au long de l'année. L'objectif ? Intégrer les dernières modifications législatives et rester à la pointe de l'expertise.

**TOP AVIS CLIENTS**

Formations ayant **bénéficié des meilleures évaluations** de la part des participants au cours des dernières années.
*(source : Indice de satisfaction relevé sur la plateforme LearnEval)*

**OUVRAGE**

Formations donnant lieu à **la remise gratuite d'un ouvrage professionnel.**

**E-RESSOURCES**

Formations permettant d'accéder, **en option, à une documentation pédagogique additionnelle,** mise à jour régulièrement et accessible depuis un espace en ligne personnalisé.

**OFFRE MODULAIRE**

Formations **constituées de 2 ou 3 modules complémentaires.** Cette formule permet une montée en compétences progressive, dans un délai optimisé et à un tarif avantageux.

**BLOC DE COMPÉTENCES**

Parcours de **formation certifiant, éligible au CPF,** et intégrable à un cursus diplômant.

LE SOMMAIRE

# Retraite & protection sociale

## Retraite des salariés


**Préparer le transfert de ses compétences avant son départ à la retraite** — CERTIFICAT — 17
Transformer son expérience professionnelle en levier de montée en compétences des collaborateurs


### Régimes de retraite


**Les rendez-vous de la retraite** — TOP AVIS CLIENTS — RENDEZ-VOUS — ACTU — BEST GERESO — 19
Régime général et complémentaire, calculs, réforme... Décryptez toute l'actualité des retraites !

**Actualités retraite** — COMPATIBLE DDA — TOP AVIS CLIENTS — ACTU — BEST GERESO — 20
Réforme des retraites : régime général et complémentaire, conséquences pour le salarié et l'entreprise

**Retraite et entreprise** — COMPATIBLE DDA — TOP AVIS CLIENTS — BEST GERESO — 21
Incidences des différentes réformes sur les droits des salariés (régime de base, AGIRC-ARRCO)

**Régimes de retraite** — OFFRE MODULAIRE — 22
Nouvelles dispositions et incidences pratiques

**Retraite : le régime de base** — COMPATIBLE DDA — TOP AVIS CLIENTS — BEST GERESO — 23
Calculs, liquidation et nouvelles dispositions de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025

**Retraite : les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO, IRCANTEC** — COMPATIBLE DDA — TOP AVIS CLIENTS — 24
Mécanismes de calcul et conditions de liquidation : âge, nombre de points

**Capitalisation en entreprise : Épargne et retraite supplémentaire** — COMPATIBLE DDA — 25
Loi PACTE et Loi Partage de la Valeur : Épargne salariale et Plan d'Épargne retraite

**La retraite pour inaptitude, au titre du handicap et de l'incapacité permanente** — TOP AVIS CLIENTS — 26
Conséquences de la maladie, du handicap et de l'invalidité sur les droits à la retraite

**Retraite des expatriés** — TOP AVIS CLIENTS — 27
Incidences des périodes à l'étranger sur le montant de la pension française

**Allocations décès et réversion** — TOP AVIS CLIENTS — 28
Les différents droits en cas de décès d'un salarié en activité


### Préparation à la retraite


**Se préparer à la retraite** — OFFRE MODULAIRE — 29
Formalités de départ, liquidation de retraite et préparation au changement

**Préparer sa liquidation de retraite** — BEST GERESO — 30
Modalités pratiques du départ à la retraite

**Bien vivre sa retraite, ça se prépare !** — BEST GERESO — 31
Se construire une nouvelle vie qui nous ressemble, libre, sereine et en accord avec soi

**Préparation à la retraite** — TOP AVIS CLIENTS — EXCLU INTRA — 32
Accompagner efficacement les salariés futurs retraités

**Stratégie patrimoniale et retraite du particulier** — COMPATIBLE DDA — 33
Optimiser son patrimoine pour compléter sa retraite

**Transmettre son patrimoine** — 34
Règles de succession et protection du conjoint

# Protection sociale

## Les incontournables de la protection sociale


**Actualités des prestations de la Sécurité sociale** — 35
Intégrer les nouveautés et mettre à jour ses pratiques
EXCLU **INTRA** ACTU

**L'essentiel de la protection sociale** — 36
Modalités de prise en charge des risques maladie, invalidité, retraite, prévoyance
**TOP** AVIS CLIENTS

**Prestations de la Sécurité sociale** — 37
Maladie, maternité, accident de travail, invalidité, décès
**COMPATIBLE DDA** **BEST** GERESO

**Environnement social et fiscal des Travailleurs Non Salariés (TNS)** — 38
Régimes obligatoires et solutions facultatives (Madelin, Épargne Salariale)
EXCLU **INTRA**

**Affiliation à la CPAM des salariés étrangers et salariés en retour d'expatriation** — 39
Activer ou réactiver des droits au régime français de sécurité sociale
**TOP** AVIS CLIENTS

**Protection sociale en Europe** — 40
Détachés, expatriés, impatriés, contrats locaux : application des règlements communautaires 883/2004 et 987/2009
**TOP** AVIS CLIENTS


## Accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité et inaptitude du salarié


**Maladie, inaptitude physique et invalidité** — 41
Les arrêts de travail et leurs incidences pour l'employeur et le salarié
**BEST** GERESO

**Temps partiel thérapeutique, maladie, invalidité** — 42
Intégrer la réglementation et optimiser sa gestion

**Accidents du travail et maladies professionnelles** — 43
Enjeux, réglementation et méthode
**TOP** AVIS CLIENTS


## Mutuelle et prévoyance


**Actualités prévoyance et santé** — 44
Intégrer les nouveautés pour fiabiliser ses pratiques
**COMPATIBLE DDA** ACTU

**Les fondamentaux de la prévoyance collective** — 45
Mettre en place, suivre et sécuriser les dispositifs de prévoyance dans l'entreprise
**COMPATIBLE DDA** **BEST** GERESO

**Prévoyance collective - Perfectionnement** — 46
Mettre en place ou optimiser la gestion de son régime de prévoyance complémentaire
**COMPATIBLE DDA** **BEST** GERESO

**Prévoyance collective - Fondamentaux et perfectionnement** — 47
Mettre en place, optimiser et piloter ses contrats de prévoyance
OFFRE **MODULAIRE**

**Complémentaire santé en entreprise** — 48
Respecter ses obligations d'employeur et intégrer les dernières actualités
**COMPATIBLE DDA**

**Prévoyance collective et complémentaire santé en entreprise** — 49
Intégrer les nouvelles dispositions juridiques pour faire évoluer ses contrats
OFFRE **MODULAIRE**

**Prévoyance collective pour les organismes assureurs** — 50
Fonctionnement, règles juridiques et analyse du compte de résultat
EXCLU **INTRA**


## Chômage et décès


**Perte d'emploi et indemnisation chômage** — 51
Intégrer les changements liés à la réforme de l'assurance chômage

**Réversion, succession et transmission de patrimoine** — 52
Modalités pratiques et dernière réglementation
OFFRE **MODULAIRE**

**Allocations décès et réversion** — 53
Les différents droits en cas de décès d'un salarié en activité
**TOP** AVIS CLIENTS

**Transmettre son patrimoine** — 54
Règles de succession et protection du conjoint

CERTIFICAT

# Préparer le transfert de ses compétences avant son départ à la retraite

Transformer son expérience professionnelle en levier de montée en compétences des collaborateurs

## Objectifs

- Repérer, en collaboration avec le service RH, les compétences métier stratégiques détenues et mobilisées dans son poste afin de contribuer à leur transmission avant son départ.
- Construire un plan de transmission des compétences en vue d'assurer la continuité de l'activité ou des projets.
- Transmettre ses savoirs et savoir-faire à des collaborateurs identifiés pour faciliter leur montée en compétences.
- Déterminer avec précision sa date de départ à la retraite.

## Public et prérequis

- Collaborateurs expérimentés ou en fin de carrière, souhaitant préparer la transmission de leur savoir-faire professionnel dans le cadre d'un futur départ

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Admission

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat. Elle comprend :
• L'étude du dossier de candidature
• Un entretien téléphonique.
A l'issue de la procédure, chaque candidat reçoit une réponse par un courrier motivé.

**3 MODULES**

**3 JOURS**

**MODULE #1**

**TRANSMETTRE SES COMPÉTENCES**

Formaliser ses compétences stratégiques pour contribuer à une démarche de transmission avant son départ

**1 jour** - *www.gereso.com/REPC*

**MODULE #2**

**RÉUSSIR SA MISSION DE TUTEUR**

Actes pédagogiques et managériaux dans le cadre d'un tutorat

**1 jour** - *www.gereso.com/RTUT*

**MODULE #3**

**PRÉPARER SA LIQUIDATION DE RETRAITE**

Modalités pratiques du départ à la retraite

**1 jour** - *www.gereso.com/LIQI*



## Programme de votre formation

**Modules de formation à suivre sur une période maximale de 12 mois**

### FORMALISER SES COMPÉTENCES POUR CONTRIBUER À UNE DÉMARCHE DE TRANSMISSION AVANT SON DÉPART (1 jour - REPC)

- Situer la transmission dans les démarches RH de gestion des compétences
- Identifier ses missions clés et les compétences mobilisées
- Repérer les compétences critiques à transmettre
- Structurer sa contribution à la transmission

### RÉUSSIR SA MISSION DE TUTEUR (1 jour - RTUT)

- Se positionner en tant que tuteur dans l'organisation
- Transmettre ses compétences en respectant la progression pédagogique
- Créer la relation de confiance propice à la transmission des compétences
- Mener des entretiens de bilans d'étape pour apprécier la progression pédagogique

### PRÉPARER SA LIQUIDATION DE RETRAITE (1 jour - LIQI)

- Identifier les différents site internet www.info-retraite.fr , www.lassurance-retraite.fr , www.agirc-arrco.fr
- Les conditions d'ouverture du droit à la retraite : retraite du régime général et retraite complémentaire AGIRC-ARRCO
- Demander sa retraite : les conditions de liquidation en pratique
- S'informer sur les droits du conjoint
- Protection sociale du retraité : quelle complémentaire santé ?
- Les compléments de retraite en entreprise : PERCOL, PERO / art. 83

## Prochaines promotions

30 mars 2027 **- REPC**
+ 1er avril 2027 **- LIQI**
+ 11 mai 2027 **- RTUT**

28 juin 2027 **- LIQI**
+ 29 juin 2027 **- REPC**
+ 13 septembre 2027 **- RTUT**

**AUTRES PROMOTIONS**
nous consulter

## Tarif

3 136 € HT

## Lieu

- **Espace Formation GERESO**
  22 place de Catalogne - 75014 Paris

**ou en distanciel**

## Informations & inscription

**Avant votre formation**
• Conseillère formation dédiée
• SMS de rappel
• Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

**Après votre formation**
Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 • **mail :** intra@gereso.fr

# Les rendez-vous de la retraite

Régime général et complémentaire, calculs, réforme... Décryptez toute l'actualité des retraites !

**2 jours**

**Réf : RDVR**

Les Rendez-vous

## Objectifs

- Anticiper les changements en matière de retraite des salariés : retraite progressive, cumul emploi-retraite, carrières longues.
- Mesurer les impacts de la loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025
- Appliquer les évolutions réglementaires en matière de retraite.

## Les plus

- Un point trimestriel pour suivre et analyser la mise à jour des textes et gagner en réactivité
- Un format et un rythme particulièrement adaptés au suivi régulier de l'actualité au fur et à mesure de la sortie des décrets
- Un(e) consultant(e) "terrain" au fait des dernières évolutions en matière de retraite et de leurs incidences sur les pratiques en entreprise
- Échange sur l'actualité entre professionnels de la retraite en entreprise.

## Public et prérequis

- Responsables et collaborateurs des services RH/ personnel, paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, assistantes sociales
  **Prérequis :** Il est nécessaire de disposer de connaissances techniques des régimes de retraite du secteur privé ou avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

## Tarifs

- Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval

1 885 € HT

Réf : **RDVR**

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
10 décembre 2026 de 09:00 à 12:30
12 mars 2027 de 09:00 à 12:30
14 mai 2027 de 09:00 à 12:30
12 octobre 2027 de 09:00 à 12:30
9 décembre 2027 de 09:00 à 12:30

**Formation à distance :**
9 décembre 2026 de 09:00 à 12:30
10 décembre 2026 de 14:00 à 17:30
12 mars 2027 de 14:00 à 17:30
14 mai 2027 de 14:00 à 17:30
12 octobre 2027 de 14:00 à 17:30
9 décembre 2027 de 14:00 à 17:30

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières évolutions en matière de retraites (loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025, décret n° 2026-345 du 7 mai 2026 adaptant les paramètres de départ anticipé pour carrière longue et pour handicap...)

**CHAQUE TRIMESTRE, UNE RENCONTRE D'UNE DEMI-JOURNÉE, SOIT 4 MATINÉES INDISSOCIABLES DANS L'ANNÉE, POUR SUIVRE ET ANALYSER TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA RÉFORME DES RETRAITES ET IDENTIFIER SES INCIDENCES DANS L'ENTREPRISE**

**LE PROGRAMME DE CES RENDEZ-VOUS EST AJUSTÉ EN TEMPS RÉEL POUR PRENDRE EN COMPTE LA TOUTE DERNIÈRE ACTUALITÉ**

**À TITRE INDICATIF, LES POINTS DE LA RÉFORME DES RETRAITES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TRAITÉS LORS DES RENDEZ-VOUS :**

- Age légal et nombre de trimestres requis : impact sur les dates d'effet des retraites
- Cas de rachats de trimestres : périodes de stage, rachats à tarifs préférentiels des années d'études
- Calcul de la retraite sur les 25 meilleures années : nouveautés pour les mères de famille
- Départs anticipés (carrières longues : nouvelles conditions à compter du 1er septembre 2026, retraite pour handicap, incapacité permanente) - décret n° 2026-345 du 7 mai 2026
- Cumul emploi-retraite : nouvelles règles à compter du 1er janvier 2027
- Retraite progressive : bénéficiaire, conditions d'attribution et calcul, réforme des conditions d'attribution
- Les nouveautés en AGIRC-ARRCO : gel de la valeur du point et prix d'achat du point
- Conditions de départ pour les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO : les conséquences de la réforme de 2026

**ÉVALUER | Quiz tout au long de la formation**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**RDVR**

COMPATIBLE DDA | TOP AVIS CLIENTS | BEST GERESO | ACTU

# Actualités retraite

Réforme des retraites : régime général et complémentaire, conséquences pour le salarié et l'entreprise

**2 jours**

**Réf : ACTR**

## Objectifs

- Analyser les incidences RH de la réforme en cours, notamment sur la gestion des carrières.
- Définir l'âge et le nombre de trimestres par génération en fonction de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025.
- Se repérer dans les différentes validations de trimestres au régime général et de points en AGIRC-ARRCO.
- Distinguer les nouvelles conditions de départ anticipé : carrière longue, handicap, incapacité permanente... et de retraite progressive.

## Les plus

- Une formation 100% opérationnelle pour décrypter les toutes dernières évolutions en matière de retraite
- 2 journées d'actualisation des connaissances à forte valeur ajoutée pour les professionnels RH en entreprise
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services RH/ personnel/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, assistantes sociales

**Prérequis :** Il est nécessaire de disposer de connaissances techniques des régimes de retraite du secteur privé ou avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
4 février 2027
24 septembre 2027

**Formation à distance :**
10 mai 2027
5 novembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 900 € HT
Réf : **ACTR**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les toutes dernières nouveautés issues de l'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (LOI n° 2025-1403 du 30 décembre 2025), les décrets d'application relatifs à la retraite progressive, le cumul emploi retraite, les carrières longues, les nouvelles validations de trimestres, les conditions de rachat à tarif préférentiel, le nouveau minimum vieillesse, ainsi que le décret n° 2026-345 du 7 mai 2026 adaptant les paramètres de départ anticipé pour carrière longue et pour handicap

### LES DIFFÉRENTS SITES INTERNET POUR MIEUX COMPRENDRE SES DROITS ET LA RÉFORME DES RETRAITES

- Lecture du relevé de carrière régime général
- L'estimation de retraite et retraite progressive
- Comment mettre à jour sa carrière ?
- Mon compte retraite : les nouveautés

**ÉVALUER | Exemples de lecture de relevés**

### LE CALCUL DE LA PENSION DU RÉGIME GÉNÉRAL DE RETRAITE

- Calcul du salaire annuel moyen : prise en compte des 25 meilleures années, cas particulier pour les mères de famille
- Nombre de trimestres nécessaires par génération : impact de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025
- Périodes validées dans le calcul (cotisées, assimilées, rachetées) : conditions de validation de trimestres, nouvelles validations
- Majoration pour enfants (nouvelles règles), cas des enfants handicapés, aidant familial

### L'ÂGE DE LIQUIDATION : LES CONDITIONS D'OUVERTURE DE DROITS

- Âge minimum de départ à la retraite : passage progressif vers 64 ans
- Âge requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein : augmentation progressive de la durée d'assurance
- Anticipation, prorogation (taux de décote ou surcote)
- La surcote parentale
- Les départs anticipés
  - carrières longues, salariés handicapés, incapacité permanente : les nouvelles conditions
  - retraite au titre du compte C2P ( compte pénibilité ) : les nouvelles conditions
  - la retraite pour inaptitude au travail : les différentes situations suite à la réforme de 2023

### LES POSSIBILITÉS DE RACHATS DE TRIMESTRES

- Années d'études, trimestres manquants pour les années incomplètes
- Rachat à tarifs préférentiels : études supérieures, apprentissage, stages écoles
- Rachat des périodes passées à l'étranger : bénéficiaires, conditions, barème

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul avec rachat de trimestres**

### LES CONDITIONS DE CESSATION D'ACTIVITÉ ET DE DÉPART À LA RETRAITE

- Départ volontaire à la retraite, demande de retraite
- Réforme du cumul emploi-retraite : les nouvelles règles à compter du 1er janvier 2027
- Retraite progressive : nouvelles conditions d'attribution depuis 2025, calcul provisoire et calcul définitif

**COMPRENDRE | Exemple d'application de la retraite progressive**

### LES IMPACTS À LONG TERME DE LA RÉFORME 2023 SUR LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : RÉGIME AGIRC-ARRCO

- Régime unique en retraite complémentaire : taux et assiette de cotisations AGIRC-ARRCO
- Calcul des points AGIRC-ARRCO : salaire de référence, valeur du point
- Liquidation des points Tranche C acquis avant le 1er janvier 2016
- Majorations pour enfants : les dispositions applicables suivant les dates
- Les conditions de liquidation de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul de retraite à taux plein avec surcote**



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**ACTR**

COMPATIBLE DDA

TOP AVIS CLIENTS ☆ BEST GERESO

# Retraite et entreprise

Incidences des différentes réformes sur les droits des salariés (régime de base, AGIRC-ARRCO)

**2 jours**

**Réf : RENT**

## Objectifs

- Mesurer le niveau de prestations retraite servies par les régimes par répartition dans le secteur privé.
- Intégrer les évolutions 2025-2026 de la réglementation retraite dans les pratiques de l'entreprise.
- Déterminer les âges de départ à la retraite applicables (âge légal, carrières longues).
- Différencier les différents régimes de retraite supplémentaire par capitalisation.

## Les plus

- Une approche opérationnelle des différents systèmes et calculs de retraite des salariés
- Des cas pratiques à intervalles réguliers pour valider ses acquis
- Des explications sur les différents sites officiels concernant les régimes de retraite
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services RH/ personnel/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, collaborateurs chargés de la mise en place ou de l'évolution d'un dispositif d'épargne retraite
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
9 et 10 novembre 2026
1 et 2 mars 2027
29 et 30 avril 2027
21 et 22 juin 2027
13 et 14 septembre 2027
22 et 23 novembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 835 € HT
Réf : **RENT**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés issues de l'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (LOI n° 2025-1403 du 30 décembre 2025) ainsi que le décret n° 2026-345 du 7 mai 2026 adaptant les paramètres de départ anticipé pour carrière longue et pour handicap

### ACCÈS AUX DROITS À PENSION PAR LES DIFFÉRENTS SITES INTERNET DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DU GIP INFO RETRAITE

- Le relevé de carrière régime général
- Le relevé tous régimes
- L'estimation de retraite , la retraite progressive, le cumul emploi retraite ( nouveautés )

**EXPÉRIMENTER | Analyse des différents outils**

### MODALITÉS PRATIQUES DE CALCUL DES RETRAITES

- Régime général de sécurité sociale : application de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025
  - âge minimum de liquidation et nombre de trimestres nécessaires : dernières évolutions
  - validation de périodes : acquisition de trimestres, âge requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein, validations, rachats de trimestres
  - impacts sur la décote et la surcote
  - cas particuliers de départs anticipés : carrières longues (nouvelles modalités à compter du 1er septembre 2026), salariés handicapés, retraite pour inaptitude au travail , incapacité permanente
- Retraites complémentaires : AGIRC-ARRCO
  - l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO : fusion des régimes AGIRC-ARRCO
  - le calcul des points (activité, maladie, maternité, invalidité, chômage) et majoration de points de retraite
- Conditions de liquidation : retraite avec ou sans abattement
- Particularité des points tranche C acquis avant 2016

### MODALITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

- Cumul emploi-retraite, retraite progressive : les nouvelles règles
- Cessation d'activité : comment aménager les fins de carrières ?
- Départ et mise à la retraite : les différentes conditions d'attribution
- Prélèvements sociaux sur les retraites, fiscalité de l'indemnité de départ en retraite

### ÉVALUATION DES DROITS

- Niveaux de remplacement
- Conséquence d'une poursuite d'activité après l'âge légal

**APPLIQUER | Cas pratique : calculer une retraite d'un salarié du secteur privé**

### RETRAITE PAR CAPITALISATION : COMMENT AMÉLIORER SES DROITS ?

- Le nouveau Plan Epargne Retraite (PER) et ses compartiments (PERin, PERO, PERCOL)
- Régime à cotisations définies (art.83, PERO)
- Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO, PERCOL)

**ÉVALUER | Quiz de synthèse**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**RENT**

OFFRE **MODULAIRE**

# Régimes de retraite

Nouvelles dispositions et incidences pratiques

**4 jours**

**Réf : MORTSS**

## Programme de votre formation

**MODULE #1**

### Retraite : le régime de base

Calculs, liquidation et nouvelles dispositions de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025

**2 jours - Réf. : RTSS**

- La retraite du régime général
- Calcul de la pension vieillesse
- Liquidation et paiement de la pension
- Modalités d'attribution de la réversion

**MODULE #2**

### Retraite : les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO, IRCANTEC

Mécanismes de calcul et conditions de liquidation : âge, nombre de points

**2 jours - Réf. : RTCR**

- Retraite complémentaire des salariés (AGIRC-ARRCO) : application de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire
- Régime complémentaire des agents contractuels de la fonction publique : l'IRCANTEC
- La retraite supplémentaire en entreprise

## Objectifs

- Définir les différentes hypothèses de date de départ à la retraite d'un salarié.
- Calculer une pension de retraite de base et une pension AGIRC-ARRCO en intégrant les coefficients de solidarité et les coefficients majorants.
- Analyser les incidences des dernières réformes des retraites.
- Évaluer le montant d'une pension de retraite globale d'un salarié.
- Expliquer aux salariés les modalités de liquidation.

## Tarif

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
3 415 € HT
**Réf : MORTSS**

## Cette formation en intra

tél. : 02 43 23 59 89
mail : intra@gereso.fr

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**MORTSS**

COMPATIBLE DDA | TOP AVIS CLIENTS | BEST GERESO

# Retraite : le régime de base

Calculs, liquidation et nouvelles dispositions de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025

**2 jours**

**Réf : RTSS**

## Objectifs

- Définir les différentes hypothèses de date de départ à la retraite d'un salarié du secteur privé : incidences de la loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025
- Se repérer dans les différentes validations de trimestres.
- Appliquer les techniques de calcul pour estimer les montants des pensions selon les hypothèses de départ retenues.
- Vérifier les conditions d'ouverture de droit à la retraite progressive et du cumul emploi retraite.
- Expliquer aux salariés les modalités de liquidation.

## Les plus

- Une des seules formations en France entièrement dédiée à la compréhension du régime général de retraite
- Un contenu actualisé à chaque session pour intégrer toutes les nouveautés en matière de retraites
- De nombreux cas d'application pour valider ses acquis
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services RH/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, assistantes sociales
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
15 et 16 mars 2027
27 et 28 septembre 2027

**Formation à distance :**
30 novembre 2026 et 1er décembre 2026
25 et 26 janvier 2027
7 et 8 juin 2027
29 et 30 novembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
2 015 € HT
Réf : **RTSS**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE **MODULAIRE**

**Régimes de retraite p.22**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés issues de l'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (LOI n° 2025-1403 du 30 décembre 2025) ainsi que le décret n° 2026-345 du 7 mai 2026 adaptant les paramètres de départ anticipé pour carrière longue et pour handicap

### LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Présentation du système de retraite français
- Les différents sites internet pour mieux comprendre ses droits
- Conditions d'ouverture de droits
  - l'âge minimum de liquidation : loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025
  - cas particuliers de départs anticipés : carrières longues (nouvelles conditions à compter du 1er septembre 2026, salariés handicapés, retraite pour pénibilité, retraite au titre de l'incapacité permanente, retraite pour inaptitude)
  - départ au titre du Compte Professionnel de Prévention (C2P)
- Durée d'assurance validée au régime général
  - les périodes cotisées
  - les périodes assimilées : chômage, maladie, maternité, invalidité, service national, stages d'insertion (loi de 2023)
  - les périodes rachetées : années d'études (tarifs préférentiels pour les jeunes), années incomplètes et d'activité à l'étranger
  - majoration de la durée d'assurance : majoration pour enfants, enfants handicapés, congé parental, majoration pour aidant familial, majoration d'ajournement
  - validation des périodes de stages et d'apprentissage (réforme 2023)

### CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE

- Base de calcul : salaires retenus (25 meilleures années ), cas particuliers pour les mères de famille 23 ou 24 meilleures années ?
- Taux de pension : augmentation de la durée d'assurance carrière et décote surcote
- Maximum et minimum contributif
- Le principe de la surcote, "surcote parentale " (loi du 14 avril 2023)
- Avantages complémentaires : majoration de pension pour enfants, majoration tierce personne

**APPLIQUER | Cas pratiques : estimations du montant de la pension vieillesse - carrière au régime général et retraite à taux plein - carrière au régime général et retraite avec décote et surcote**

### LIQUIDATION ET PAIEMENT DE LA PENSION

- Indemnité de départ ou de mise à la retraite : les conditions à remplir, la fiscalité
- Cessation d'activité et modalités de liquidation
- Conditions requises pour un départ anticipé - dernières dispositions : carrières longues, salariés handicapés, pénibilité au travail, incapacité permanente

**APPLIQUER | Cas pratique : étude d'une EIG afin de connaître les possibilités de départ anticipé**

- Pension de substitution invalidité/vieillesse : loi n°2023-270 du 14 avril 2023
- La retraite progressive : nouvelles conditions d'attribution, nouveau calcul
- Cumul emploi-retraite : les nouvelles règles à compter du 1er janvier 2027

### MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA RÉVERSION

- Bénéficiaires (conjoint, ex conjoint)
- Les conditions requises : âge, ressources...
- Montant de la réversion
- Allocation d'orphelin : loi n°2023-270 du 14 avril 2023

**ÉVALUER | Quiz de synthèse sur les différentes thématiques**



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**RTSS**

COMPATIBLE DDA | TOP AVIS CLIENTS

# Retraite : les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO, IRCANTEC

Mécanismes de calcul et conditions de liquidation : âge, nombre de points

2 jours

Réf : RTCR

## Objectifs

- Analyser les incidences de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire.
- Estimer le montant de la pension en appliquant les modalités de calcul et de validation de points.
- Expliquer aux salariés les modalités de liquidation en retraite complémentaire AGIRC-ARRCO.
- Évaluer le montant d'une pension de retraite globale d'un salarié.

## Les plus

- 2 jours pour une étude complète des régimes complémentaires de retraite
- Des cas pratiques et des analyses de situation tout au long de la formation
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services RH/ personnel/paie, gestionnaires retraite/prévoyance, responsables des avantages sociaux, assistantes sociales

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
17 et 18 mars 2027
29 et 30 septembre 2027

**Formation à distance :**
3 et 4 décembre 2026
28 et 29 janvier 2027
10 et 11 juin 2027
2 et 3 décembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
2 015 € HT
Réf : **RTCR**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE **MODULAIRE**

**Régimes de retraite p. 22**

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS (AGIRC-ARRCO) : APPLICATION DE L'ANI DU 17 NOVEMBRE 2017 INSTITUANT LE RÉGIME AGIRC-ARRCO DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- Historique de l'ARRCO-AGIRC : régimes et groupes de protection sociale
- Assiette et taux de cotisations (tranches de salaires) : comprendre le salaire brut, le taux contractuel de cotisations
- La contribution d'équilibre général, la Contribution d'équilibre technique (CET), la cotisation APEC
- Particularités AGIRC : le sort des points Tranche C acquis avant 2016
- Modes de calculs de la retraite : les règles d'acquisition des points, prix d'achat du point, valeur du point : évolution 2026
- Conditions de liquidation : âge ou carrière
  - âge de retraite, cas de départs anticipés avant 62/64 ans
  - la retraite sans abattement
- Points gratuits : maladie, maternité, invalidité et chômage
- Majorations de points : dispositions concernant les majorations pour enfants : enfants nés ou élevés et enfant à charge
- Rachat de points au titre des années d'études
- Liquidation et paiement des retraites : la demande de retraite unique en ligne, les agences conseil AGIRC-ARRCO
- Prélèvements sur les retraites et conditions d'exonération partielle ou totale (CSG, CRDS, CASA, cotisation maladie)
- Réversion : bénéficiaires, conditions d'attribution et montants, démarches

**APPLIQUER | Cas pratiques : calculer des pensions retraite de salariés cadres ou non cadres avec des profils et des carrières variés**

- Reprise d'activité à la retraite (cumul emploi-retraite, retraite progressive) : les nouvelles dispositions en 2025

**APPLIQUER | Cas pratiques : calcul de retraite progressive**

### RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE : L'IRCANTEC

- Assiette et taux de cotisations (taux théorique, taux d'appel : augmentation en 2026)
- Acquisition de points et liquidation
- Réversion : bénéficiaires, conditions d'attribution et montants

### LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE EN ENTREPRISE

- Les différents régimes supplémentaires en entreprise : PERO, PERCOL/PERECO
- Les différentes options pour l'entreprise et le salarié

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**RTCR**

COMPATIBLE DDA

# Capitalisation en entreprise : Épargne et retraite supplémentaire

Loi PACTE et Loi Partage de la Valeur : Épargne salariale et Plan d'Épargne retraite

**2 jours**

**Réf : CAPI**

## Objectifs

- Analyser les mécanismes de l'épargne salariale et de la retraite supplémentaire par capitalisation.
- Identifier les dispositifs adaptés aux objectifs de l'entreprise et aux besoins des salariés.
- Mettre en œuvre les dispositifs issus de la loi PACTE et de la réglementation relative au Partage de la Valeur (PPV).
- Évaluer les impacts fiscaux, sociaux et financiers des différents mécanismes d'épargne et de retraite.
- Intégrer les principes de gestion financière et d'investissement responsable dans les dispositifs proposés.

## Les plus

- Une approche globale de l'épargne salariale et de la retraite supplémentaire intégrant les dimensions RH, sociales, fiscales et financières
- Un décryptage des évolutions récentes liées à la loi PACTE, à la Prime de Partage de la Valeur (PPV) et aux nouvelles obligations de partage de la valeur dans les entreprises
- Des cas pratiques et simulations permettant d'évaluer les impacts des différents dispositifs pour l'employeur comme pour les bénéficiaires
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et assistants RH, responsables rémunération et avantages sociaux (Compensation & Benefits), responsables paie, affaires sociales, directions financières, trésorerie, gestionnaires de protection sociale, commerciaux des organismes assureurs, institutions de prévoyance, banques et cabinets de courtage

**Prérequis :** Il est nécessaire de maîtriser les principes de base du fonctionnement de la retraite obligatoire et de la protection sociale complémentaire

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
11 et 12 février 2027
16 et 17 septembre 2027

**Formation à distance :**
3 et 4 décembre 2026
31 mai 2027 et 1er juin 2027
22 et 23 novembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 900 € HT
Réf : **CAPI**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

CERTIFICAT

**Piloter la politique de rémunération et des avantages sociaux**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est actualisé en continu pour intégrer les évolutions du partage de la valeur, les dispositifs d'épargne salariale et de retraite issus de la loi PACTE ainsi que les nouvelles obligations applicables aux entreprises en matière d'épargne et de rémunération collective.

### SYSTÈMES DE RETRAITE : RÉPARTITION - CAPITALISATION

- Quelques rappels sur les régimes obligatoires
- Facteurs d'influence démographiques et économiques
- Retour sur investissement
- Niveau du taux global de remplacement
- Place de la capitalisation dans les stratégies de préparation de la retraite et évolution des comportements d'épargne

**COMPRENDRE | Exemples d'application**

### LOI PACTE ET PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR (PPV) : LA LOI N° 2023-1107 DU 29 NOVEMBRE 2023

- Zoom sur les solutions "assurantielles" versus comptes titres
- Les incitations pour développer l'épargne retraite à tous les salariés : Plan d'Épargne retraite (PER)
  - le PER Collectif (PERECO) - ancien PERCO
  - le PER Obligatoire (PERO) - ancien « Article 83 » : les catégories bénéficiaires admises en matière sociale
  - point sur la retraite à prestation garantie (Art 39)
- La nouvelle obligation pour TPE PME de 11 salariés et plus
- Possibilité d'affectation des jours de repos non pris en épargne retraite
- Obligations de l'employeur sur l'épargne retraite : devoir d'information, conditions de transferts...
- Cas de déblocages anticipés de l'épargne retraite,

**APPLIQUER | Cas pratiques : expliquer les dispositifs aux salariés**

- Articulation entre PPV, intéressement, participation et dispositifs d'épargne salariale
- Impacts RH : attractivité, fidélisation et politique de rémunération globale

### MISE EN PLACE OU MODIFICATION D'UN RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE PAR CAPITALISATION

- Par décision unilatérale, référendum, accord d'entreprise ou de branche
- Les différents types de contrats
  - cotisations définies (PER Entreprise, art.83 du CGI) : versement individuel facultatif
  - prestations définies (art.39 du CGI)
  - épargne entreprise : PERECO, lien avec PEE, intéressement, participation, monétisation jours de repos

**APPLIQUER | Cas pratiques et simulations chiffrées**

- Introduction aux solutions digitales de gestion de l'épargne retraite et salariale : apports pour l'entreprise, critères de choix
- Communication auprès des salariés et accompagnement à l'appropriation des dispositifs

### INCIDENCES DES RÈGLES FISCALES ET SOCIALES : À L'ENTRÉE (EMPLOYEUR ET BÉNÉFICIAIRE) ET À LA SORTIE

- Code Général des Impôts : articles 39, 82, 83 et instructions fiscales
- Application Urssaf : règles d'exonération et réintégration et/ou forfait social
- Les cas de sortie anticipée
- Le Plan d'épargne retraite individuel (PERin) : bénéficiaires, rédaction de la clause bénéficiaire, intérêt fiscal du versement sur C1
- Options au terme : capital ou rentes - Imposition des rentes et/ou des capitaux
- Nouvelles obligations de reporting extra-financier : effets de la transposition de la directive européenne CSRD sur les dispositifs d'épargne salariale et retraite supplémentaire
- Aligner épargne salariale et engagements RSE
- Évolutions des pratiques d'investissement responsable (ESG) dans les dispositifs d'épargne salariale et retraite

### GESTION FINANCIÈRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

- Les principes de la gestion pilotée et de l'allocation d'actifs selon l'horizon de placement et le profil de risque du bénéficiaire
- Intégration des critères ESG dans les supports d'investissement : enjeux, obligations d'information et attentes des épargnants



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**CAPI**

TOP AVIS CLIENTS

# La retraite pour inaptitude, au titre du handicap et de l'incapacité permanente

Conséquences de la maladie, du handicap et de l'invalidité sur les droits à la retraite

**2 jours**

**Réf : RETH**

## Objectifs

- Distinguer les différentes situations avant la retraite : reconnaissance handicap, arrêt de travail et invalidité.
- Vérifier les conditions et les modalités de départ anticipé au titre du handicap.
- Appliquer les modalités de calcul des différentes pensions.
- Informer les salariés sur les démarches à suivre.

## Les plus

- Une formation pratique et ancrée dans l'actualité permettant de se repérer dans la gestion des départs anticipés pour invalidité et handicap
- Une approche "terrain" répondant aux questions de gestion qui se posent au sujet de la longue maladie, l'inaptitude et l'invalidité permanente

## Public & prérequis

Assistants sociaux, responsables mission handicap, gestionnaires RH, gestionnaires prévoyance, référent retraite

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
16 et 17 novembre 2026
8 et 9 avril 2027
8 et 9 juillet 2027
18 et 19 octobre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 860 € HT
Réf : **RETH**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières évolutions en matière de retraites (loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025) ainsi que le décret n° 2026-345 du 7 mai 2026 adaptant les paramètres de départ anticipé pour carrière longue et pour handicap

### LES DIFFÉRENTES SITUATIONS AVANT LE PASSAGE À LA RETRAITE

- Les arrêts de travail de longue durée
  - conditions d'ouverture du droit et durée d'indemnisation
  - validation de trimestres et attribution de points de retraite AGIRC-ARRCO
- L'invalidité Sécurité sociale
  - définition : les différentes catégories d'invalidité
  - reprise d'activité d'un invalide : amélioration des règles de cumul
  - les droits à la retraite : trimestres gratuits et points gratuits AGIRC-ARRCO, passage à la retraite : 62 ou 67 ans, incidence de la réforme des retraites
- Les rentes accidents du travail et maladies professionnelles
  - la définition du risque professionnel : accident de travail, de trajet et maladie professionnelle
  - le taux d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) suite à la consolidation
  - calcul de la rente
  - les droits à la retraite

**ÉVALUER | Quiz de synthèse**

### PRINCIPE DE CALCUL DE LA RETRAITE DE BASE

- Age d'ouverture du droit, âge de la retraite à taux plein : loi du 30 décembre 2025
- Durée d'assurance validée
- Salaire annuel moyen des 25 meilleures années
- Taux de pension (taux plein, taux minoré)
- Les droits à retraite AGIRC-ARRCO

**APPLIQUER | Cas pratique sur le calcul de retraite**

### DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DU HANDICAP (À PARTIR DE 55 ANS)

- Conditions de durée d'assurance cotisée
- Appréciation des conditions du handicap : périodes avant et après 2015
- Identification du mode de calcul de la pension
- Calcul de la majoration de pension
- Incidence sur les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

**APPLIQUER | Cas pratique de calcul de retraite**

### DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DE L'INCAPACITÉ PERMANENTE (À PARTIR DE 60 ANS)

- Age d'ouverture du droit suivant le taux d'IPP
- Appréciation des conditions de l'incapacité permanente suite à maladie professionnelle
- Calcul de la pension
- Incidence sur les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

**APPLIQUER | Cas pratique de calcul de retraite**

### DÉPART AU TITRE DE L'INAPTITUDE AU TRAVAIL (À PARTIR DE 62 ANS)

- Les différentes situations : invalidité et autres situations prévues par la loi
- L'âge de départ et le montant de la retraite
- Incidence sur les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

**ÉVALUER | Quiz de synthèse sur les différentes thématiques**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**RETH**

TOP AVIS CLIENTS

# Retraite des expatriés

Incidences des périodes à l'étranger sur le montant de la pension française

**2 jours**

**Réf : LCRE**

## Objectifs

- Examiner les conséquences de l'expatriation sur la liquidation de la retraite.
- Appliquer les règles de validation, de liquidation et de coordination des périodes d'activité salariée passées à l'étranger.
- Intégrer les modalités de calcul de retraite des expatriés dans et hors Union Européenne.
- Identifier l'utilité d'une convention de sécurité sociale.
- Définir l'intérêt d'une affiliation à la CFE et d'un rachat de trimestres.

## Les plus

- Un regard d'expert sur un sujet complexe et à fort enjeu personnel et financier
- La double compétence de l'intervenante : protection sociale et mobilité internationale
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et assistants des services RH/ paie, responsables de la gestion des expatriés, collaborateurs retraite et protection sociale, responsables des avantages sociaux, responsables et assistants "Compensation & Benefits"
**Prérequis :** Il est nécessaire de disposer de connaissances générales dans le domaine des retraites

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
23 et 24 novembre 2026
25 et 26 février 2027
31 mai 2027 et 1er juin 2027
6 et 7 septembre 2027
25 et 26 novembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 930 € HT
Réf : **LCRE**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés issues de l'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (LOI n° 2025-1403 du 30 décembre 2025)

### VALIDATION DES PÉRIODES PASSÉES À L'ÉTRANGER

- Détachement ou expatriation : pays d'affiliation à l'assurance vieillesse
- Conventions internationales bilatérales ou multilatérales : à quoi servent-elles ?
- Calcul de la retraite sécurité sociale (validations de trimestres, âge de la retraite) : réforme (loi du 30 décembre 2025)
- Assurance volontaire auprès de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : pourquoi adhérer ?
- Comment prendre en compte les périodes reconnues équivalentes ?
- Rachat des périodes d'activité salariée à l'étranger : les conditions à remplir
- Barème de rachat et bénéficiaires : quels enjeux pour les salariés ayant travaillé à l'étranger ?

**COMPRENDRE | Exemples de calcul avec rachat de trimestres**

- La réforme de la retraite en France : les conséquences en matière d'âge de la retraite (loi du 30 décembre 2025)

### PRESTATIONS DES RÉGIMES LÉGAUX DE BASE

- Structure des prestations : les éléments de comparaison des régimes de retraite
- Les différentes prestations des régimes légaux de base
- Principe de calcul des pensions : ouverture des droits, âge de liquidation
- Critères de comparaison entre pays

### LIQUIDATION ET RÈGLES DE COORDINATION

- Liquidation dans le cadre des conventions internationales
- Le Règlement Communautaire 883/2004 : qui est concerné ?
- Calculs de liquidation, pension nationale, pension au prorata
- Le principe de conversion de trimestres en application d'un accord de sécurité sociale
- Liquidations successives : provisoire ou définitive ?

**COMPRENDRE | Exemples de calcul**

- Cas particuliers : périodes dites "superposées", assurance volontaire
- Incidences sur les fins de carrières
- Non-cumul des conventions internationales : quelles conséquences sur l'âge de départ à la retraite ?

### RÉGIME COMPLÉMENTAIRE : LE RÉGIME UNIQUE AGIRC-ARRCO

- Intégration de l'AGIRC-ARRCO au Règlement Communautaire
- Extensions territoriales, adhésions collectives ou facultatives : Malakoff-Humanis international AGIRC-ARRCO ou affiliation dans l'institution de l'entreprise : faut-il adhérer aux caisses de retraite complémentaire ?
- Le calcul des points de retraite : salaire de référence, valeur du point
- Niveaux de remplacement
- Conditions de liquidation, conditions de départ

**APPLIQUER | Cas pratique sur le calcul de retraite de base et retraite complémentaire AGIRC-ARRCO dans le cadre d'une convention internationale**

### LES DÉMARCHES À EFFECTUER

- À qui s'adresser ? dans quels délais ?
- Chronologie des démarches à effectuer au moment de la retraite

**ÉVALUER | Questionnaire de synthèse**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**LCRE**

TOP AVIS CLIENTS

# Allocations décès et réversion

Les différents droits en cas de décès d'un salarié en activité

1 jour

Réf : REVR

## Objectifs

- Renseigner les ayants droit au moment du décès d'un salarié en activité sur les conditions de réversion des régimes de retraite.
- Expliquer aux ayants droit les démarches à effectuer lors du décès.
- Appliquer les règles de partage des droits à pension de réversion en cas de divorce et de remariage.
- Étudier les projets de réforme des pensions de réversion.
- Informer les salariés sur la couverture complémentaire décès au niveau de l'entreprise.

## Les plus

- Une approche à 360° des droits en cas de décès : de la pension de réversion aux rentes d'ayant droit au capital décès et aux contrats d'entreprise
- Bénéfice de l'éclairage d'une intervenante au parcours reconnu, spécialiste des régimes de base et complémentaires
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables, techniciens et assistants des services paie/comptabilité ou RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, responsables du service médical, assistantes sociales

**Prérequis :** Il est nécessaire de disposer d'une connaissance de base sur les régimes de retraite

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
18 novembre 2026
2 avril 2027
1 décembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : **REVR**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE **MODULAIRE**

**Réversion, succession et transmission de patrimoine** **p. 52**

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les nouveaux droits à réversion (régime unique AGIRC-ARRCO) et dernières nouveautés

### RÉVERSIONS OBLIGATOIRES : LES INCIDENCES DE LA RÉFORME DES RETRAITES

- Pension de réversion du régime général
  - bénéficiaires et conditions d'octroi
  - montant et calcul des droits
  - conditions de ressources : définition des ressources personnelles
  - majoration de pension
  - partage des droits et règle de cumul
  - allocation d'orphelin du régime général (loi n°2023-270 du 14 avril 2023)
- Réversion des régimes de retraites complémentaires (AGIRC/ARRCO - IRCANTEC) : les règles du régime unique
  - droits des conjoints et ex-conjoints : conditions, démarches
  - droits des orphelins, montant de l'allocation, partage entre les bénéficiaires
- Réversion des régimes de retraite par capitalisation (PER, PERO, PERCOL)
  - bénéficiaires
  - partage des droits

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul de pensions de réversion régime général AGIRC-ARRCO**

- Les projets de réforme des pensions de réversion

### CAPITAL DÉCÈS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Bénéficiaires prioritaires et non prioritaires
- Montant du capital
- Conditions liées à l'assuré décédé

### RENTES D'AYANTS DROIT EN ACCIDENT DE TRAVAIL

- Bénéficiaires
- Montant de la rente
- Fiscalité

### PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- Capital décès : bénéficiaires, souscripteur
- Rente de conjoint (temporaire, viagère), rente d'éducation
- Montant des capitaux et des rentes

**ÉVALUER | Quiz de synthèse**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**REVR**

# Se préparer à la retraite

Formalités de départ, liquidation de retraite et préparation au changement

**3 jours**

**Réf : MOLIQI**

## Programme de votre formation

**MODULE #1**

### Préparer sa liquidation de retraite

Modalités pratiques du départ à la retraite

**1 jour - Réf. : LIQI**

- Identifier les sites internet des différents régimes de retraites et leurs accès en ligne
- Les conditions d'ouverture du droit à la retraite : retraite du régime général et retraite complémentaire AGIRC-ARRCO
- Demander sa retraite : les conditions de liquidation en pratique
- S'informer sur les droits du conjoint
- Protection sociale du retraité : quelle complémentaire santé ?
- Les compléments de retraite en entreprise : PERCOL, PERO / art. 83

**MODULE #2**

### Bien vivre sa retraite, ça se prépare !

Se construire une nouvelle vie qui nous ressemble, libre, sereine et en accord avec soi

**2 jours - Réf. : PRET**

- Anticiper et construire sereinement ce nouveau départ
- Définir ses repères et renforcer son équilibre personnel
- Organiser son quotidien et prendre soin de soi

## Objectifs

- Définir les incidences juridiques, financières et fiscales du départ à la retraite.
- Identifier toutes les formalités pratiques à accomplir avant de partir à la retraite.
- Mettre en œuvre les procédures de liquidation en tenant compte des dernières dispositions réglementaires.
- Se préparer au départ à la retraite : réaliser un bilan personnel pour mieux se connaître, transmettre son savoir et quitter son poste serein.
- Vivre pleinement sa retraite : réaliser ses projets et apprendre à apprivoiser le temps libre.

## Tarif

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
2 560 € HT

**Réf :** MOLIQI

## Cette formation en intra

tél. : 02 43 23 59 89
mail : intra@gereso.fr

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**MOLIQI**

BEST GERESO

# Préparer sa liquidation de retraite

Modalités pratiques du départ à la retraite

1 jour

Réf : LIQI

## Objectifs

- Déterminer les différentes hypothèses de départ à la retraite en fonction de la date de naissance et des cas de départs anticipés.
- Vérifier les différentes validations pour la retraite au régime général et à l'AGIRC-ARRCO.
- Optimiser sa date de départ à la retraite : décote, surcote.
- Effectuer les démarches administratives liées au départ à la retraite.
- Analyser les droits en réversion.

## Les plus

- Une vue complète des modalités de départ à la retraite : à quel âge liquider ? Quel est l'intérêt d'une poursuite d'activité ? Quelles démarches engager ?
- Une formation indispensable pour savoir lire un relevé de droits à la retraite, accessible à la fois aux collaborateurs RH et aux futurs retraités
- Une check-list complète des formalités à accomplir avant le départ à la retraite

## Public & prérequis

Responsables et assistants du service social, futurs retraités, pré-retraités
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
5 novembre 2026
5 février 2027
1 avril 2027
28 juin 2027
2 novembre 2027
10 décembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : LIQI
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE MODULAIRE

**Se préparer à la retraite p. 29**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés issues de l'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (LOI n° 2025-1403 du 30 décembre 2025)

### IDENTIFIER LES SITES INTERNET DES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE RETRAITES ET LEURS ACCÈS EN LIGNE

- Relevé de carrière régime de base
- Relevé de points AGIRC-ARRCO
- Le relevé tous régimes
- Estimation de retraite en ligne avec l'outil "estimer le montant de ma retraite", "retraite progressive" et "cumul emploi retraite"

**COMPRENDRE | Analyser son relevé de carrière et relevé de points**

### LES CONDITIONS D'OUVERTURE DU DROIT À LA RETRAITE : RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL ET RETRAITE COMPLÉMENTAIRE AGIRC-ARRCO

- Condition d'âge et durée d'assurance de la carrière : à quel âge liquider ? Combien de trimestres faut-il, à partir de septembre 2026, en fonction de la date de naissance ?
  - âge légal de la retraite : passage de 62 à 64 ans et nombre de trimestres requis : les nouveautés à compter du 1er septembre 2026
  - cas particuliers des départs avant 62/64 ans : carrières longues, salariés handicapés, retraite pour incapacité permanente, retraite pour inaptitude au travail
- Validation de trimestres et de points : périodes travaillées, de chômage, de maladie, maternité service national , stagiaire de la formation professionnelle
- La prise en compte des enfants : majoration maternité , éducation , enfant handicapé
- Le salaire annuel moyen des 25 meilleures années : cas particuliers pour les mères de famille
- Retraite à taux plein ou avec décote, avec surcote ou surcote parentale

**COMPRENDRE | Exemple de calcul de retraite de base et complémentaire**

- Aménagement de fin de carrière : les nouvelles règles de la retraite progressive et du cumul emploi retraite

### DEMANDER SA RETRAITE : LES CONDITIONS DE LIQUIDATION EN PRATIQUE

- Modalités de départ de l'entreprise : départ ou mise à la retraite
- A quel moment faire sa demande ?
- Auprès de qui effectuer les démarches ?
- Quels justificatifs fournir ?
- Paiement des retraites : échéance, paiement mensuel
- Prélèvements sociaux sur les retraites
  - CSG, CRDS, cotisation maladie, Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA)
  - régime fiscal des retraites et indemnité de départ à la retraite
  - revalorisation des retraites

### S'INFORMER SUR LES DROITS DU CONJOINT

- Bénéficiaires, conjoint et ex-conjoint : le partage des droits
- Montant et conditions d'attribution

### PROTECTION SOCIALE DU RETRAITÉ : QUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

- Les bonnes questions à se poser
- Peut-on conserver la complémentaire santé d'entreprise ?

### LES COMPLÉMENTS DE RETRAITE EN ENTREPRISE : PERCOL, PERO / ART. 83

- Les démarches pour obtenir sa retraite supplémentaire : capital ou rente
- Prélèvements sociaux et fiscaux applicables en cas de liquidation en rente ou en capital

**ÉVALUER | Quiz de synthèse**

BEST GERESO

# Bien vivre sa retraite, ça se prépare !

Se construire une nouvelle vie qui nous ressemble, libre, sereine et en accord avec soi

**2 jours**

**Réf : PRET**

## Objectifs

- Adopter une posture positive face à la retraite en tant que nouvelle étape de vie.
- Transmettre savoirs et compétences afin de clôturer son parcours professionnel de manière constructive.
- Définir un nouveau cadre de vie correspondant à ses besoins, sa personnalité et son rythme.
- Organiser un équilibre durable entre les temps personnels, familiaux et sociaux.
- Réaliser un bilan personnel pour identifier ses ressources, ses envies et ses motivations profondes.

## Les plus

- La formation permet de mieux se connaitre, d'agir et de structurer ce futur parfois inquiétant qu'est la retraite, dans le respect de la personnalité et des attentes de chacun.
- Elle favorise un travail personnel et un accompagnement de chaque participant sur la construction de son projet.

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services RH/ personnel, responsables et assistants du service social, futurs retraités, pré-retraités
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
5 et 6 novembre 2026
3 et 4 février 2027
30 et 31 mars 2027
24 et 25 juin 2027
28 et 29 octobre 2027
8 et 9 décembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 850 € HT
Réf : **PRET**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

### ANTICIPER ET CONSTRUIRE SEREINEMENT CE NOUVEAU DÉPART

- Identifier les représentations parfois limitantes de la retraite et les remettre en question
- Préparer la fin des relations professionnelles de façon apaisée et positive
- S'approprier ce nouveau statut de retraité et intégrer les changements qu'il implique
- Construire une vision claire et enthousiasmante de l'avenir, en lien avec ses envies profondes

**ÉVALUER | Questionnaire Wooclap "C'est quoi la retraite pour vous ?"**

**ÉVALUER | Tests d'auto-évaluation "Êtes-vous prêt à prendre votre retraite ?"**

### DÉFINIR SES REPÈRES ET RENFORCER SON ÉQUILIBRE PERSONNEL

- Définir ce qui compte vraiment pour soi et hiérarchiser ses priorités
- Analyser la dynamique de sa vie de couple et renforcer l'harmonie à deux
- Identifier ses valeurs fondamentales pour mieux aligner ses choix avec sa personnalité profonde
- Repérer ses peurs ou freins éventuels et mobiliser ses ressources pour les dépasser

**EXPÉRIMENTER | Ateliers collaboratifs sur les valeurs**

### ORGANISER SON QUOTIDIEN ET PRENDRE SOIN DE SOI

- Structurer son espace de vie personnel, familial et social pour maintenir un bon équilibre
- Mettre en œuvre des habitudes de vie favorables à son bien-être : activité physique, sommeil, alimentation…
- Élaborer ses projets personnels et utiliser des outils concrets pour les réaliser pas à pas
- Clarifier ses limites dans ses engagements auprès des autres et adopter une posture juste entre don de soi et respect de soi

**ÉVALUER | Test d'auto-évaluation**

**COMPRENDRE | Illustration : apport des dernières connaissances en neurosciences pour entretenir sa bonne santé cérébrale**

**APPLIQUER | Plan d'action personnalisé sur ses objectifs**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**PRET**

EXCLU **INTRA**

# Préparation à la retraite

## Accompagner efficacement les salariés futurs retraités

Durée indicative **3 jours**

**Réf : YPRE**

## Objectifs

- Déterminer sa date de départ à la retraite en tenant compte des paramètres de liquidation de la pension et en vérifiant les différentes validations effectuées.
- Examiner les différentes étapes dans le dossier administratif du départ à la retraite.
- Se préparer au mieux au départ à la retraite tout en maintenant la motivation et l'engagement au travail jusqu'au départ et en vivant sereinement les derniers mois dans l'entreprise.
- Encourager une transmission efficace des savoirs et savoir-faire.
- Bâtir une stratégie patrimoniale pour compenser la baisse de revenus lors du départ à la retraite.

## Les plus

- Une formation inédite composée de 3 modules complémentaires et dissociables, pour un tour d'horizon complet des enjeux liés au départ à la retraite : administratifs, psychologiques et patrimoniaux
- Un programme entièrement personnalisable, dont chaque module est animé par un consultant expert dans son domaine

## Profil des participants

- Salariés futurs retraités cadres ou non cadres, responsables et assistants des services RH/ personnel, managers

## Formation intra sur-mesure

- **Réf : YPRE**

**Formation intra sur-mesure :**
le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

## Informations & étude personnalisée

**tél. :** 02 43 23 59 89
**mail :** intra@gereso.fr

## Programme indicatif de votre formation intra

**Dans le cadre de votre stratégie RH de gestion de la carrière des collaborateurs seniors, vous avez choisi d'agir sur le volet relatif à l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite. Vous souhaitez accompagner vos salariés futurs retraités par un plan d'action efficace et cohérent, qui intègre tous les aspects du départ à la retraite : administratif, psychologique, patrimonial. Cette formation intra, 100% modulable et personnalisable, vous aidera à répondre au mieux à ce triple objectif**

### MODULE "INFORMATION RETRAITE"

- Pour identifier l'environnement légal et l'actualité des retraites, les aspects techniques et les modalités précises du départ à la retraite : montant de pension, démarches administratives, principes et techniques de calcul, conditions de liquidation, réversion, dispositif cumul emploi-retraite
  - identifier les sites internet utiles pour mieux appréhender les conditions d'attribution d'une retraite
  - définir le mécanisme de calcul de la retraite de base et la complémentaire AGIRC-ARRCO
  - définir son âge de départ en retraite en fonction de sa situation (réforme des retraites 2023)
  - identifier l'information délivrée par les caisses de retraite
  - optimiser sa date de départ en retraite : fiscalité de l'indemnité de départ en retraite, salaire des 25 meilleures années, bonus /malus AGIRC-ARRCO
  - la retraite progressive et le cumul emploi retraite : les différentes modalités
  - demander sa retraite : les conditions de liquidation en pratique
  - s'informer sur les droits du conjoint

**COMPRENDRE | Lecture d'un relevé de carrière et relevé de points**

  - les compléments de retraite en entreprise : PERCOL, PERO/art. 83
  - la complémentaire santé à la retraite : les bonnes questions à se poser

### MODULE "PRÉPARATION À LA RETRAITE"

- Pour vivre sereinement les derniers mois dans l'entreprise, se préparer socialement et mentalement à la retraite... Les outils et la méthodologie utilisés prennent en compte la dimension psychologique, sociale et personnelle d'un tel changement dans la vie des salariés
  - anticiper sa retraite
  - mettre à jour ses attentes réelles et ses véritables besoins
  - se donner les moyens de vivre pleinement cette nouvelle phase

**EXPÉRIMENTER | Mises en situation en sous-groupes, partage d'expériences, tests de connaissances de soi et de son potentiel**

### MODULE "RETRAITE ET PATRIMOINE"

- Pour établir un plan patrimonial permettant de compenser la baisse de ses revenus lors du départ à la retraite, identifier les différents placements financiers et leurs caractéristiques, faire le point sur les aspects prévoyance, succession, assurance-vie
  - concevoir une stratégie patrimoniale
  - identifier les différents types de placements
  - comment générer des revenus patrimoniaux ?
  - patrimoine et transmission

**APPLIQUER | Cas pratiques**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**YPRE**

COMPATIBLE DDA

# Stratégie patrimoniale et retraite du particulier

Optimiser son patrimoine pour compléter sa retraite

1 jour

Réf : PATI

## Objectifs

- Anticiper les conséquences de la baisse de revenus à la retraite pour un salarié du secteur privé.
- Estimer l'acquisition de ses droits retraite.
- Définir les moyens de générer du revenu complémentaire.
- Réaliser un bilan patrimonial détaillé avant la retraite.
- Optimiser la fiscalité de son patrimoine en intégrant les dernières évolutions fiscales et réglementaires.

## Les plus

- Une présentation de tous les outils patrimoniaux disponibles en prévision de la retraite
- Des études de cas et exercices d'application adaptés aux situations rencontrées par les participants
- Un atelier pratique dédié à l'optimisation fiscale et patrimoniale post-réforme

## Public & prérequis

Dirigeants, cadres du secteur privé, responsables des services RH/personnel, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance, tout professionnel souhaitant disposer de connaissances spécifiques sur le développement et la gestion patrimoniale à des fins de conseil, ou tout particulier souhaitant optimiser son propre patrimoine en vue de la retraite

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**Formation à distance :**
5 mars 2027
29 juin 2027
1 octobre 2027

**À Paris et à distance :**
10 décembre 2026

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : **PATI**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte l'impact des réformes récentes, notamment la réforme des retraites 2023/2024 et les nouvelles fiscalités des produits d'épargne comme l'assurance-vie ou le PER

### RÉGIMES OBLIGATOIRES : ACQUISITIONS DE DROITS RETRAITE

- Estimer sa future retraite : rappels des régimes TNS et salarié : retraite de base, retraite complémentaire
- La réversion : conditions et montant, conséquence en cas de divorce
- Réformes récentes et à venir sur les régimes de retraite : principaux impacts patrimoniaux

### QUELS BESOINS À LA RETRAITE ?

- Les 3 grands objectifs patrimoniaux à la retraite
- Le taux de remplacement
- La fiscalité sur le revenu
- Le pouvoir d'achat et le temps libre
- La dépendance, le financement d'une maison de retraite
- Les nouveaux besoins liés au vieillissement de la population et la Silver economy
- Retraite à l'international : enjeux fiscaux et successoraux spécifiques

### RÈGLES SUCCESSORALES

- Les règles essentielles de dévolution successorale
- Le démembrement de propriété
- La Donation au Dernier Vivant (DDV)

**COMPRENDRE | Exemples d'application**

### CONSTITUER ET VALORISER UNE ÉPARGNE

- A titre personnel
  - Plan d'Épargne retraite (PER)
  - assurance-vie
  - immobilier de rapport
  - actualités fiscales récentes : évolutions sur la fiscalité de l'assurance-vie et du PER, impacts sur les stratégies patrimoniales
- Via son entreprise
  - zoom rapide des solutions éligibles
  - la fin de carrière
- Gestion d'actif : les règles propres à la retraite
- Zoom sur l'acquisition de la résidence principale
- Prise en compte des critères ESG dans la constitution et la gestion de l'épargne retraite

**APPLIQUER | Études de cas à partir d'une situation patrimoniale donnée**

### LA PROTECTION DU CONJOINT

- Le PERIN comme solution de protection financière
- La rente, revenu garanti à vie et option (PERO...)

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**PATI**

# Transmettre son patrimoine

Règles de succession et protection du conjoint

**1 jour**

**Réf : SUCC**

## Objectifs

- Élaborer une stratégie de transmission patrimoniale sécurisée et fiscalement optimisée, en tenant compte du cadre juridique national et européen ainsi que de la situation du conjoint et des enfants.
- Se repérer dans les principales règles juridiques de transmission afin d'expliquer leurs effets concrets sur la dévolution successorale.
- Donner à ses enfants dans les meilleures conditions.
- Protéger son conjoint.
- Optimiser fiscalement la transmission de son patrimoine.

## Les plus

- Une journée pour enfin démystifier la transmission patrimoniale et décrypter un sujet souvent réservé aux initiés
- Des techniques concrètes pour optimiser la protection du conjoint et le don aux enfants

## Public & prérequis

Responsables et techniciens des services paie/comptabilité, responsables et assistants RH/personnel, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, responsables du service médical, assistantes sociales, toute personne souhaitant connaitre les règles de transmission du patrimoine
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**Formation à distance :**
4 mars 2027
28 juin 2027
30 septembre 2027

**À Paris et à distance :**
10 décembre 2026

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : **SUCC**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE **MODULAIRE**

**Réversion, succession et transmission de patrimoine** **p. 52**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières mesures fiscales et le nouveau droit successoral européen

### TRANSMISSION DU PATRIMOINE ET SUCCESSION

- La succession légale sans conjoint
- Quels sont les droits du conjoint survivant face aux héritiers légaux ?
- Intérêt de la donation au dernier vivant
- Comment gérer l'indivision successorale ?

**APPLIQUER | Cas pratique : comment protéger son conjoint ?**

- Les spécificités des familles recomposées
- PACS, concubinage et transmission du patrimoine
- Anticiper les situations de vulnérabilité et la protection des proches

### RÈGLES DE TRANSMISSION DU PATRIMOINE

- Distinction entre donation et testament : le principe de la donation, le testament
- Typologie des donations et critères de choix
  - les différentes formes de donations : dons manuels ou en présence d'un notaire
  - les différents types de donations : donation partage, donation en avance de part successorale, donation hors part successorale, donation avec réserve d'usufruit
  - les différentes clauses de la donation : avec charge, inaliénabilité, retour conventionnel, attribution ou exclusion à la communauté, donation graduelle ou résiduelle
- Conséquences de la transmission
  - l'usufruit
  - le quasi-usufruit
  - la nue propriété
  - la pleine propriété
  - la Société Civile Immobilière (SCI)
- Optimiser la transmission de son patrimoine à ses enfants : arbitrer entre donation, donation-partage et assurance-vie, sécuriser l'équité entre héritiers

**APPLIQUER | Cas pratique : l'optimisation fiscale d'une transmission aux enfants**

- Donation transgénérationnelle : transmettre directement aux petits-enfants
- Successions internationales : loi applicable, patrimoine détenu dans plusieurs États, actualité du règlement européen sur les successions
- Les nouveaux usages du démembrement de propriété dans la stratégie patrimoniale
- Transmission de l'entreprise familiale : principaux mécanismes et points de vigilance
- Articuler assurance-vie, donation et succession

### LA FISCALITÉ APPLICABLE AUX SUCCESSIONS

- Barème des droits
- Assurances-vie et fiscalité

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul de droits de succession**

- Principaux abattements et exonérations applicables
- Actualité fiscale patrimoniale et jurisprudence récente - Les points de vigilance en cas de contrôle fiscal



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**SUCC**

EXCLU **INTRA**

# Actualités des prestations de la Sécurité sociale

Intégrer les nouveautés et mettre à jour ses pratiques

Durée indicative **1 jour**

**Réf : YACS**

## Objectifs

- Analyser les dernières modifications intervenues dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026.
- Évaluer les incidences de ces modifications sur ses pratiques RH.
- Analyser les changements sur les différentes indemnités journalières : maladie, temps partiel thérapeutique, maternité, accident du travail.
- Répondre aux questions des salariés sur leurs droits aux indemnités journalières.

## Les plus

- une journée dédiée à l'actualité des prestations sociales pour prendre en compte facilement toutes les modifications des prestations de Sécurité sociale, notamment sur le calcul des indemnités journalières ou les montants des prestations versées
- Une formation d'actualisation intégrant les dernières actualités

## Profil des participants

- Responsables et collaborateurs des services paie/RH, responsables et gestionnaires prévoyance ou affaires sociales, assistantes sociales, participants à la formation "Prestations de la Sécurité sociale" proposée par GERESO

## Formation intra sur-mesure

- **Réf : YACS**

**Formation intra sur-mesure :**
le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

## Informations & étude personnalisée

**tél. :** 02 43 23 59 89
**mail :** intra@gereso.fr

## Programme indicatif de votre formation intra

**Les prestations proposées par la Sécurité Sociale évoluent constamment, au gré des revalorisations de barèmes, des réformes, des lois de financement... Chaque changement vous oblige à ajuster vos pratiques de traitement des dossiers de maladie, maternité, accidents du travail, ou invalidité des salariés, pour intégrer les dernières informations en vigueur et renseigner efficacement vos collaborateurs. Cette formation d'une journée dédiée à l'actualité des prestations sociales vous aidera à prendre en compte facilement toutes les modifications des prestations de Sécurité sociale, notamment sur le calcul des indemnités journalières ou les montants des prestations versées.**

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les nouveautés issues de la dernière loi de financement de la Sécurité sociale

### NOUVEAUTÉS ISSUES DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DERNIÈRES RÉFORMES

- L'actualité issue de la dernière loi de financement de la Sécurité sociale
- Le temps partiel thérapeutique
- Le point sur les réformes en cours

### RÈGLE DE CALCUL DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET PENSIONS

- Maladie
  - conditions d'ouverture du droit aux prestations maladie
  - calcul d'indemnités journalières : nouveau plafond de calcul à compter du 1er avril 2025
  - gestion des arrêts de travail : attestation de salaire ou DSN ?
  - temps partiel thérapeutique : nouvelles conditions d'attribution, calcul suite au décret du 20 août 2019
  - conséquences sur le contrat de travail du salarié
  - affections de longue durée : rappel des cas d'attribution
  - cumul des indemnités journalières de sécurité sociale avec d'autres indemnités

**APPLIQUER | Études de cas : calcul d'indemnités journalières**

- Invalidité
  - rappel des notions d'invalidité, inaptitude, incapacité
  - conditions d'ouverture du droit, conditions d'attribution
  - reprise d'activité d'un invalide : les nouvelles règles applicables en matière de limitation de revenus
  - catégories d'invalidité
  - passage de l'invalidité à la retraite : incidence de la réforme des retraites (loi du 14 avril 2023)

**ÉVALUER | Quiz**

- Maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption
  - conditions d'ouverture
  - indemnisations : modification du calcul des indemnités journalières
  - congé pathologique : condition et durée
  - congé de paternité et d'accueil de l'enfant : allongement et fractionnement
  - congé d'hospitalisation du nouveau-né
  - le nouveau congé naissance ( loi du 30 décembre 2025)

**APPLIQUER | Cas pratiques : calcul d'indemnité journalière**

- Accident du travail
  - indemnisation : calcul des indemnités journalières
  - attestation de salaire
  - temps partiel thérapeutique : modification du terme travail léger
  - taux d'incapacité et départ à la retraite

**APPLIQUER | Cas pratiques**

**ÉVALUER | QCM**

- Les conséquences des différentes situations en matière de retraite
  - maladie /temps partiel thérapeutique
  - maternité / congé naissance
  - accident du travail

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**YACS**

TOP AVIS CLIENTS

# L'essentiel de la protection sociale

Modalités de prise en charge des risques maladie, invalidité, retraite, prévoyance

**2 jours**

**Réf : IPSO**

## Objectifs

- Évaluer la capacité du régime de protection sociale du secteur privé à couvrir les différents risques sociaux.
- Se repérer dans les différentes prestations de Sécurité sociale (maladie, accident de travail, maternité).
- Relier les prestations servies par l'assurance maladie avec la protection sociale complémentaire d'entreprise.
- Définir les différents niveaux de retraite dans le secteur privé (base, complémentaire et supplémentaire).

## Les plus

- 2 jours pour une vue d'ensemble du fonctionnement du système de protection sociale des salariés du secteur privé
- Une consultante spécialiste à la fois des questions de retraite, et de protection sociale de base et complémentaire

## Public & prérequis

Responsables et gestionnaires des services RH/paie, agents commerciaux en assurance retraite collective, assistantes sociales, toute personne en prise de poste dans le domaine de la protection sociale, ou souhaitant une mise à jour complète de ses connaissances sur le sujet
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
17 et 18 décembre 2026
**À Paris et à distance :**
22 et 23 février 2027
20 et 21 mai 2027
1 et 2 juillet 2027
7 et 8 octobre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 835 € HT
Réf : **IPSO**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment le congé de naissance

### PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE FRANÇAIS

- Organisation et fonctionnement de la Sécurité sociale : les différents sites en ligne
- Les ressources des différentes branches
  - cotisations sociales et prélèvements sociaux
  - www.mesdroitssociaux.gouv.fr : présentation des différents droits

### QUELLE COUVERTURE POUR UN SALARIÉ EN MALADIE, MATERNITÉ, INVALIDITÉ, AT/MP, DÉCÈS ?

- Les prestations servies par le régime d'assurance maladie
  - maladie : indemnisation journalière en cas d'arrêt de travail
  - indemnisation au titre de la maternité et paternité, accueil de l'enfant, congé naissance
  - invalidité : les différentes catégories, principe de calcul de la pension d'invalidité
  - décès : versement du capital décès
  - Accident du Travail/Maladie Professionnelle (AT/MP) : indemnité journalière et rente viagère

**APPLIQUER | Cas pratique**

- Les prestations servies par les régimes complémentaires
  - obligations légales des employeurs
  - obligations conventionnelles
  - les différentes garanties de prévoyance complémentaire
  - la portabilité de la prévoyance

### QUELS DROITS À RETRAITE POUR UN SALARIÉ ?

- Les pensions de retraite servies par les régimes obligatoires : impact de la réforme des retraites 2023
  - le régime de base de la Sécurité sociale : acquisition des droits, âge de la retraite, principe de calcul de la retraite de base
  - le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire : acquisition des droits, âge et condition de liquidation des droits à retraite, principe de calcul des pensions ARRCO-AGIRC

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul de retraite de base et complémentaire**

- La retraite progressive et le cumul emploi retraite : les nouvelles règles
- Les régimes de retraite supplémentaire et la loi PACTE
  - le PER (plan d'épargne retraite) : PERin, PERO, PERCOL
  - la phase d'épargne et la liquidation des droits

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**IPSO**

COMPATIBLE DDA | BEST GERESO

# Prestations de la Sécurité sociale

Maladie, maternité, accident de travail, invalidité, décès

**2 jours**

**Réf : SECU**

## Objectifs

- Calculer les prestations du régime général de la Sécurité sociale (maladie, maternité, accident du travail).
- Analyser le rôle de l'employeur dans la gestion des prestations sociales.
- Traiter les problèmes liés aux arrêts maladie, accidents du travail, congés maternité, invalidité.
- Déterminer les droits du salarié pour les différentes Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS).

## Les plus

- Une formation indispensable pour comprendre le système de protection sociale français
- Le calcul concret des IJSS et de toutes les prestations de la Sécurité sociale
- Une formation à vocation "sociale" permettant de renseigner les salariés sur leurs droits à prestations
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services paie/RH, responsables et gestionnaires prévoyance ou affaires sociales, agents commerciaux en prévoyance collective, assistantes sociales

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
19 et 20 novembre 2026
27 et 28 mai 2027
6 et 7 décembre 2027

**Formation à distance :**
4 et 5 mars 2027
4 et 5 octobre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 850 € HT
Réf : **SECU**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés issues de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 et notamment le nouveau congé naissance

### RÈGLES GÉNÉRALES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Assujettissement, immatriculation, affiliation
- Les différents sites internet pour mieux comprendre ses droits

### LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MALADIE : LE RÔLE DE L'EMPLOYEUR ET DU SALARIÉ

- Conditions d'ouverture du droit, calcul des indemnités journalières (baisse du plafond depuis le 1er avril 2025), cas particulier du temps partiel thérapeutique, affection de longue durée, cumul des IJSS avec d'autres indemnités
- Gestion des arrêts de travail : DSN ou attestation de salaire , subrogation

**COMPRENDRE | Exemple de calcul d'indemnités journalières**

- L'essai encadré et la Convention de rééducation professionnelle en entreprise : les nouvelles conditions

### LA PENSION D'INVALIDITÉ SÉCURITÉ SOCIALE

- Définitions : inaptitude, handicapé, invalidité, incapacité
  - conditions d'ouverture du droit, conditions d'attribution
  - catégories d'invalidité
  - conséquence de la reprise d'activité d'un invalide : les nouvelles règles applicables
  - passage de l'invalidité à la retraite : maintien de la pension jusqu'à l'âge du taux plein ? Incidence de la réforme des retraites (loi n° 2023-270 du 14 avril 2023)

**APPLIQUER | Exemple de calcul d'une pension d'invalidité**

### MATERNITÉ, PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT, ADOPTION, CONGÉ NAISSANCE

- Conditions d'ouverture du droit
  - indemnisations : calcul des indemnités journalières dans les différentes situations
  - attestation de salaire ou DSN
  - grossesse pathologique
  - le congé de paternité et d'accueil de l'enfant
  - le nouveau congé naissance à compter de juillet 2026

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul d'IJSS maternité**

### LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (AT/MP)

- Définition des AT/MP
  - obligation de déclaration
  - calcul des indemnités journalières, attestation de salaire ou DSN
  - rentes et rentes d'ayants droit

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul d'indemnités journalières accident du travail**

### LE CAPITAL DÉCÈS SÉCURITÉ SOCIALE ET LES PENSIONS DE RÉVERSION

- Bénéficiaires, ouverture du droit
  - montant du capital et formalités
- Les pensions de réversion régime général et AGIRC-ARRCO

**APPLIQUER | synthèse des différents droits et démarches en cas de décès**

### LES DIFFÉRENTES GARANTIES DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- Différentes garanties : décès, invalidité, incapacité temporaire de travail
- Portabilité de la prévoyance

**COMPRENDRE | étude d'une notice de prévoyance**



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**SECU**

EXCLU **INTRA**

# Environnement social et fiscal des Travailleurs Non Salariés (TNS)

Régimes obligatoires et solutions facultatives (Madelin, Épargne Salariale)

Durée indicative **2 jours**

**Réf : YTNS**

## Objectifs

- Mesurer l'impact du choix du statut juridique de l'entreprise sur le régime de protection sociale de l'entrepreneur.
- Se repérer dans les principaux organismes de protection sociale des indépendants.
- Analyser les besoins des indépendants en matière de prévoyance et de santé, de retraite et d'épargne salariale.
- Prendre en compte le contexte de la loi Madelin, les règles de souscription des contrats facultatifs ou de déductibilités fiscales.

## Les plus

- Une vision globale de la protection sociale des travailleurs non salariés : statut social, couverture obligatoire, retraite, prévoyance et épargne
- De nombreux cas pratiques et simulations permettant de comparer les impacts sociaux, fiscaux et patrimoniaux des différents choix de statut et de couverture
- Une approche opérationnelle intégrant les évolutions récentes des régimes des indépendants, de l'épargne retraite et des dispositifs issus de la loi PACTE

## Profil des participants

- Gestionnaires et commerciaux du secteur de l'assurance, experts-comptables, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers, responsables RH, collaborateurs des cabinets de conseil et toute personne amenée à accompagner des travailleurs indépendants

## Formation intra sur-mesure

- **Réf : YTNS**

**Formation intra sur-mesure :**
le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

## Informations & étude personnalisée

**tél. :** 02 43 23 59 89
**mail :** intra@gereso.fr

## Programme indicatif de votre formation intra

**Vous êtes en relation avec des chefs d'entreprise de TPE (artisans, commerçants, professions libérales - hors agricole) et souhaitez comprendre le fonctionnement de la protection sociale des indépendants. Cette formation intra "Environnement social et fiscal des Travailleurs Non Salariés (TNS)" vous permettra de connaître leurs régimes obligatoires et de maîtriser les solutions complémentaires de l'environnement Madelin en prévoyance, santé, retraite, et épargne salariale**

Ce programme est actualisé en continu pour intégrer les évolutions des régimes de protection sociale des indépendants, les dispositifs d'épargne et de retraite issus de la loi PACTE ainsi que les dernières règles sociales et fiscales applicables aux travailleurs non salariés

### LE STATUT SOCIAL DU DIRIGEANT NON SALARIÉ

- Définition des métiers : commerçant, artisan, profession libérale
- Formes juridiques
  - entreprise individuelle et auto-entrepreneur
  - entreprise sociétaire : EURL, SARL, SA
- Rappel du lien des formes sociétales et du statut social
  - statut non-salarié, art. 62 (gérant majoritaire) ou BNC BIC
  - statut « quasi salarié »
- Impacts sociaux et fiscaux liés au choix de statut
- Organisation des trois piliers de la protection sociale obligatoire : prévoyance, santé, retraite
- Évolutions récentes du statut de l'entrepreneur individuel et incidences sur la protection sociale
- Critères de choix entre rémunération, dividendes et protection sociale

### LES RÉGIMES OBLIGATOIRES DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS (TNS)

- Les principales différences entre le statut "SSI" (commençant, artisan, gérant) et Professions Libérales
- Les différents régimes TNS : liste des principales caisses de retraite
- Détermination de l'assiette de cotisation
- Couverture sociale obligatoire des non-salariés
  - principe de calcul des cotisations sociales : taux et régularisation, cotisation en début d'activité - Hausse de la CSG, baisse de certaines cotisations
  - les prestations des principaux régimes en retraite et prévoyance (risques maladie-maternité, invalidité, décès, frais de santé)
  - zoom sur deux affiliations : Gérant (SSI), Conseil (CIPAV) (ou autre selon demande)
- Comparatif des cotisations sociales entre TNS et salarié cadre
  - social et fiscal
  - détermination du choix de statut
- Réforme de l'assiette sociale des travailleurs indépendants : impacts pratiques
- Évolutions des régimes de retraite des professions libérales

**APPLIQUER | Étude de cas : détermination des cotisations pour un commerçant**

### LES SOLUTIONS FACULTATIVES DES NON-SALARIÉS

- Détermination des droits à déductibilité fiscale annuelle : chômage, prévoyance santé, retraite supplémentaire
- Étude de solutions complémentaires prévoyance et santé : contrats de prévoyance Madelin, hors Madelin
- Solutions d'épargne et de retraite supplémentaires possibles : en entreprise (PERECO), à titre individuel (PERIN)
- Traitement fiscal des prestations
- Articulation entre PER individuel (PERIN), PER d'entreprise et solutions patrimoniales du dirigeant
- Intérêt des dispositifs d'épargne salariale dans les TPE et PME dirigées par des TNS

**APPLIQUER | Étude de cas : détermination d'une stratégie de couverture facultative du dirigeant non-salarié, calcul de plafonds de déductibilités fiscales**

### LE STATUT DU CONJOINT DANS L'ENTREPRISE

- L'obligation d'un statut
- Les choix de statut de conjoint dans l'entreprise : associé, collaborateur, salarié
- Les règles de fonctionnement : rémunération, cotisations obligatoires, couverture sociale
- Les solutions supplémentaires autorisées : prévoyance, santé - retraite - épargne salariale
- Évolutions du statut du conjoint collaborateur et conséquences sociales et retraite

**APPLIQUER | Étude de cas : exemple d'organisation d'entrepreneuriat « conjugal »**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**YTNS**

TOP AVIS CLIENTS

# Affiliation à la CPAM des salariés étrangers et salariés en retour d'expatriation

Activer ou réactiver des droits au régime français de sécurité sociale

1 jour

Réf : IMSS

## Objectifs

- Gérer l'affiliation des étrangers et de la famille à la Sécurité sociale.
- Analyser les incidences en matière d'ouverture des droits au régime français de Sécurité sociale selon les critères et le pays de provenance.
- Anticiper la réactivation des droits de salariés en retour d'expatriation pour bien les orienter.
- Appliquer les dispositions récentes issues des accords cadre européens sur le télétravail et des contextes géopolitiques récents.

## Les plus

- Tous les aspects pratiques de l'affiliation des étrangers et des expatriés de retour en France
- Une formation inédite, unique et pragmatique animée par des praticiens au quotidien
- Des préconisations sur les dossiers complexes
- Focus pays : gestion RH dans les zones à vigilance accrue (UK, Asie, EAU...)
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs mobilité internationale, responsables et assistants RH/ personnel impliqués dans la gestion des salariés impatriés et expatriés en retour d'expatriation, responsables de la paie des salariés impatriés et des expatriés en retour d'expatriation
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
7 décembre 2026
21 mai 2027
30 septembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 175 € HT
Réf : **IMSS**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE **MODULAIRE**
**Gestion des salariés impatriés ou détachés**

CERTIFICAT
**Gérer les salariés en mobilité internationale**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les évolutions notamment sur le télétravail international et les accords bilatéraux spécifiques

### LE RATTACHEMENT DES ÉTRANGERS AU RÉGIME FRANÇAIS DE SÉCURITÉ SOCIALE

- Identifier la règle de la protection universelle maladie dite PUMA
  - incidences en matière de rattachement des primo-arrivants
  - les critères de rattachement : activité professionnelle, résidence et ouverture de droits
  - différence de traitement entre les ressortissants UE non actifs et ressortissants non UE actifs
  - spécificités post-Brexit : déploiement de la dématérialisation inter-pays (S1/S072), usage et articulation avec la PUMA
  - effets des situations de télétravail transfrontalier sur le régime de rattachement

**APPLIQUER | Cas pratique : rattachement UE et non UE**

**APPLIQUER | Cas pratique sur un salarié britannique installé en France avec mobilité intra-groupe**

- Le rattachement en pratique pour les primo-arrivants
  - les formulaires : rattachement, E 104 (totalisation), cerfa
  - les documents à fournir selon le critère de rattachement, justificatifs de résidence stable et régulière en France, etc.
  - les documents de séjour recevables et les points de vigilance : cas des documents refusés par la CPAM
  - le guichet unique, la plateforme ameli, les interlocuteurs
  - point d'étape sur l'application de l'accord-cadre télétravail multilatéral européen du 1er juillet 2023
  - cas des visas vacances-travail
  - check-list des justificatifs à risque ou souvent mal acceptés : sécurisation des dossiers
  - zoom sur les accords bilatéraux clés et les cas de pluriactivité
- Cas des étrangers ayant déjà un numéro de Sécurité sociale
- Impacts des mobilités hybrides / pluriactivité : comment éviter la double affiliation ?
- Veille sur les renégociations bilatérales en cours : effets sur les dossiers de rattachement / réactivation

### LA RÉACTIVATION DES DROITS LORS DU RETOUR D'EXPATRIATION

- Rappel des règles de réouverture des droits au régime français de Sécurité sociale pour le conjoint inactif : les points de vigilance
- Liste des documents pour la réactivation des droits pour le salarié et sa famille
- Identifier le bon interlocuteur pour l'envoi du dossier et faire le suivi avec la CPAM

**APPLIQUER | Étude de cas : salarié TCN basé hors UE, détaché temporairement en France**

**APPLIQUER | Exercice d'identification des risques**



Informations & inscriptions
www.gereso.com/IMSS

TOP AVIS CLIENTS

# Protection sociale en Europe

Détachés, expatriés, impatriés, contrats locaux : application des règlements communautaires 883/2004 et 987/2009

1 jour

Réf : EUPS

## Objectifs

- Réussir le montage du dossier en sélectionnant le statut adapté au regard du droit de la Sécurité sociale.
- Appliquer les règles issues des règlements communautaires de coordination des régimes de Sécurité sociale.
- Employer les instruments de coordination et de liquidation des droits en matière de retraite et de santé.
- Identifier les obligations de l'employeur et du travailleur migrant.

## Les plus

- Une immersion totale dans les règlements communautaires 883/2004 et 987/2009 pour comprendre toutes les subtilités de la mobilité des travailleurs salariés et de leur famille
- Une cartographie détaillée des règlements communautaires et une grille de lecture des différents mécanismes
- Une formation illustrée de nombreux exemples d'application et de tableaux synthèses

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs mobilité internationale, responsables des services RH/paie, collaborateurs des services protection sociale
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
2 décembre 2026
**À Paris et à distance :**
9 mars 2027
27 octobre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 175 € HT
Réf : **EUPS**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

### RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES 883/2004 ET 987/2009 APPLICABLES AUX RESSORTISSANTS DES PAYS-TIERS

- Définir le périmètre de l'espace communautaire
  - Espace Union Européenne (UE)
  - Espace Économique Européen (EEE)
- Analyse des règlements communautaires
  - découpage, champ d'application personnel, matériel et géographique
  - position de la Suisse et des pays de l'EEE
  - définitions des principaux termes

**COMPRENDRE | Exemples d'application et tableaux synthèses**

- Cadre juridique du détachement
  - principe du détachement : la dérogation à la règle
  - choix de la caisse d'affiliation et incidence sur le taux de remboursement des soins : accès aux soins de santé et prestations en espèces
  - formulaires (A1, S1, S2...) et état d'avancement de la dématérialisation des formulaires
  - les obligations de l'employeur
- Cadre de l'impatriation et de l'expatriation : impacts de la réforme de l'assurance maladie
  - principe d'ouverture des droits issu des règlements communautaires
  - principe de totalisation/coordination issu des règlements communautaires
  - accès aux soins et aux indemnités en cas de maladie ou de maternité
  - les grands principes du mécanisme des retraites communautaires
  - coordination en cas de licenciement : les droits auxquels le salarié peut prétendre
- Affiliation à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : conditions d'adhésion et règles applicables à l'assurance vieillesse volontaire

**APPLIQUER | Études de cas sur les règlements communautaires**

- Mise en place des dispositifs ETIAS et EES

### LES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE À L'INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

- La jurisprudence en Europe sur les A1
- Situation de télétravail : accord cadre en vigueur au 1er juillet 2023 - le point sur la situation

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**EUPS**

BEST GERESO

# Maladie, inaptitude physique et invalidité

## Les arrêts de travail et leurs incidences pour l'employeur et le salarié

**2 jours**

**Réf : INCV**

## Objectifs

- Gérer les arrêts maladie sous tous leurs aspects : contrat de travail, Sécurité sociale.
- Distinguer les notions d'invalidité et d'inaptitude.
- Calculer les indemnités en maladie, temps partiel thérapeutique, maternité, accident du travail, invalidité.
- Déterminer l'âge de la retraite pour un invalide (retraite pour inaptitude).

## Les plus

- Une vision pratique et exhaustive des différentes absences et de leurs conséquences pour le salarié et l'employeur : aspects droit du travail et Sécurité sociale
- Une mise à niveau sur toute l'actualité des ressources humaines liée à la maladie, à l'inaptitude physique et à l'invalidité
- Des QCM pour mesurer la progression des acquis
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et assistants des services RH/ administration du personnel, responsables et techniciens paie/comptabilité, responsables et assistants des services des affaires sociales ou du service médical, assistants sociaux, élus du CSE

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
24 et 25 mai 2027
16 et 17 septembre 2027

**Formation à distance :**
25 et 26 mars 2027
24 et 25 juin 2027
16 et 17 décembre 2027

**À Paris et à distance :**
7 et 8 décembre 2026

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 850 € HT
Réf : **INCV**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### LES INDEMNITÉS DE SÉCURITÉ SOCIALE

- Maladie
  - conditions d'ouverture de droits et indemnisations : calcul de l'indemnité journalière
  - règles de gestion du temps partiel thérapeutique
  - notion d'Affection de Longue Durée (ALD)
  - l'essai encadré, la Convention de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE)

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul d'IJSS maladie**

- Invalidité
  - définition : les différentes catégories d'invalidité
  - conditions d'ouverture de droit
  - montant de la pension d'invalidité et durée d'attribution
  - possibilités de cumul de la pension avec un revenu d'activité : amélioration des règles de cumul
- Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant
  - conditions d'ouverture de droit
  - aspects pratiques de l'indemnisation par la Sécurité sociale : calcul de l'indemnité journalière
  - congé pathologique : durée et indemnisation

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul d'IJSS maternité**

- Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT-MP)
  - différencier l'accident du travail de la maladie professionnelle
  - obligations déclaratives des différentes parties
  - indemnisation des accidents du travail ou de la maladie professionnelle

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul d'IJSS**

### CONSÉQUENCES SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL

- Maladie et suspension du contrat de travail : les obligations du salarié et de l'employeur
- L'essai encadré et la Convention de rééducation professionnelle en entreprise : les nouvelles conditions
- Inaptitude consécutive à la maladie ou à un accident du travail
  - visites médicales de pré reprise , reprise par le médecin du travail
  - avis d'inaptitude : organiser le reclassement ou gérer la suspension du contrat de travail
  - licenciement pour inaptitude : les règles de procédure à respecter

**ÉVALUER | Quiz synthèse sur la gestion des collaborateurs en arrêt maladie**

- Maternité, suspension et rupture du contrat de travail : protection relative, protection absolue ?

**ÉVALUER | Quiz sur les bonnes questions à se poser face à un congé maternité**

### CONSÉQUENCES DES ARRÊTS DE TRAVAIL ET DE L'INVALIDITÉ SUR LES DROITS À LA RETRAITE

- Attribution de points gratuits AGIRC-ARRCO et de trimestres assimilés au régime général
- Le passage de l'invalidité à la retraite : la retraite pour inaptitude, à quel âge ? conséquence de la réforme des retraites ( loi n°2023-270 du 14 avril 2023 )

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**INCV**

# Temps partiel thérapeutique, maladie, invalidité

Intégrer la réglementation et optimiser sa gestion

**1 jour**

**Réf : MITH**

## Objectifs

- Appliquer les règles juridiques sur les arrêts de travail, le temps partiel thérapeutique et l'invalidité.
- Analyser le rôle de l'employeur et des différents médecins dans la gestion des prestations sociales.
- Traiter les problèmes liés à la gestion des arrêts maladie, accidents du travail, cas d'invalidité.
- Calculer les différentes indemnités journalières en appliquant les nouvelles règles de calcul du temps partiel thérapeutique.
- Assurer le passage de la maladie à l'invalidité Sécurité sociale.

## Les plus

- Une formation complète pour piloter avec justesse les transitions entre arrêt maladie, temps partiel thérapeutique et invalidité
- Le calcul concret des IJSS et de toutes les prestations de la Sécurité sociale liées au temps partiel thérapeutique
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services paie/RH/personnel, responsables et gestionnaires prévoyance ou affaires sociales, agents commerciaux en prévoyance collective, assistantes sociales
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
3 novembre 2026
30 mars 2027
29 juin 2027
11 octobre 2027
15 novembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : **MITH**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### DISTINGUER LES DIFFÉRENTES SITUATIONS D'ARRÊT DE TRAVAIL ET DE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

- Les différents cas d'attribution
  - maladie
  - affection de longue durée : conditions d'ouverture du droit, durée
  - accident du travail/maladie professionnelle
- La définition du temps partiel thérapeutique selon la réglementation sécurité sociale

### LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

- Comprendre les rôles du médecin traitant, médecin du travail, médecin conseil
- Formalités pour l'employeur
  - situation de l'assuré social et gestion du contrat de travail à temps partiel
  - les incidences sur le contrat de travail du salarié : temps de travail, congés

### LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE SÉCURITÉ SOCIALE (IJSS) DANS LE CADRE D'UN ARRÊT TOTAL DE TRAVAIL ET DE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

- Conditions d'ouverture du droit : maladie et affection de longue durée
- Durée d'indemnisation
- Calcul des indemnités journalières à compter du 1er avril 2025 - Attestation de salaire ou DSN ? Rôle de l'employeur
- Règle fiscale des prestations de sécurité sociale : CSG, CRDS, impôt sur le revenu
- Subrogation

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul d'indemnités journalières en cas de temps partiel thérapeutique**

- Temps partiel thérapeutique et accident du travail
  - les spécificités
  - calcul de l'indemnité journalière : notion de perte de salaire

### DE LA MALADIE À L'INVALIDITÉ

- Définition de la notion d'invalidité
- Conditions d'ouverture du droit, conditions d'attribution
- Catégories d'invalidité : 1ère, 2ème et 3ème catégorie
- Calcul de la pension : salaire des 10 meilleures années, taux
- Cumul avec un salaire d'activité : nouvelles règles prévues pour une amélioration des droits

**ÉVALUER | Quiz de validation des acquis**

### INCIDENCES DE LA MALADIE, DU TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE ET DE L'INVALIDITÉ SUR LES DROITS À RETRAITE

- Attribution de points gratuits AGIRC-ARRCO et de trimestres assimilés au régime général
- Passage de l'invalidité à la retraite : maintien de la pension jusqu'à l'âge du taux plein ? Les conséquences de la loi du 30 décembre 2025

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**MITH**

TOP AVIS CLIENTS

# Accidents du travail et maladies professionnelles

Enjeux, réglementation et méthode

**2 jours**

**Réf : ATMP**

## Objectifs

- Évaluer les enjeux humains, financiers et juridiques des accidents et les maladies professionnelles.
- Différencier l'accident du travail, de trajet, la maladie "classique" et la maladie professionnelle.
- Mesurer les conséquences des AT/MP sur la relation de travail et la tarification.
- Sécuriser la gestion des dossiers et les relations avec la CPAM.
- Prévenir les risques de responsabilité civile et pénale de l'employeur.

## Les plus

- Une approche à 360° des AT-MP sur l'ensemble du cycle de gestion : qualification, déclaration, relations avec la CPAM, contestation, tarification, et impacts RH
- Une pédagogie ancrée dans la réalité des entreprises, renforcée par des cas pratiques et des mises en situation concrètes : rédaction de réserves, lecture de tableaux de maladies professionnelles, analyse de contentieux
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et assistants des services paie/comptabilité, administration du personnel, responsables et collaborateurs des affaires sociales ou juridiques, assistantes sociales, responsables du service médical, responsables QHSE / prévention
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
3 et 4 décembre 2026
26 et 27 avril 2027
1 et 2 juillet 2027
2 et 3 décembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 850 € HT
Réf : **ATMP**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour intégrer les évolutions issues des dernières lois de financement de la sécurité sociale, de la réglementation AT/MP, de la tarification des risques professionnels et de la jurisprudence relative à la responsabilité de l'employeur

### L'ENJEU FINANCIER ET LE PRINCIPE DE LA TARIFICATION ACCIDENT DU TRAVAIL (AT)

- Les différents modes de tarification : taux collectif, taux mixte, taux individuel
- La valeur du risque et le calcul du taux AT
- Le taux AT : un indicateur important
- Mesurer l'incidence financière d'un dossier AT ou MP

### LA GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Les notions de base : accident du travail, de trajet et mission
- Obligations respectives de l'employeur, du salarié et du médecin
- Formalités déclaratives
- Déclaration dématérialisée et suivi des échanges avec la CPAM
- Procédure d'instruction des dossiers
- Instruction de la demande par la caisse : délais d'instruction
- Les nouvelles modalités de prise en charge par la Sécurité sociale : plafonnement de la durée des arrêts de travail donnant lieu au versement d'IJ et Indemnisation du Déficit Fonctionnel Permanent
- Conséquences d'un accident du travail sur la relation de travail
- Les obligations de l'employeur en termes de reprise et de gestion d'une éventuelle inaptitude avec les spécificités liées à son caractère professionnel

**APPLIQUER | Cas pratique : émettre des réserves motivées à partir de cas concrets**

### LA GESTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES (MP)

- La notion de maladie professionnelle
- Tableaux de maladies professionnelles, maladies hors tableaux : nouveautés instaurées par la LFSS 2026
- Focus sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les risques psychosociaux
- Initiative de la demande
- Formalités déclaratives
- Procédures de reconnaissance par la caisse et positionnement de l'employeur, instruction du dossier et délais
- Les conséquences d'une maladie professionnelle : prise en charge des soins et de l'incapacité - impact sur le contrat de travail
- Le cas particulier de l'imputation au compte spécial

**ÉVALUER | Quiz sur les maladies professionnelles et les conditions de reconnaissance**

### L'ENJEU JURIDIQUE POUR L'EMPLOYEUR : RISQUE CIVIL ET PÉNAL

- Obligation de sécurité et de prévention de l'employeur : une obligation de moyen renforcée
- Définition de la faute inexcusable
- Conséquences pour l'employeur et la victime
- Contentieux en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles : les recours possibles

**COMPRENDRE | Echanges autour des risques pour l'employeur**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**ATMP**

COMPATIBLE DDA ACTU

# Actualités prévoyance et santé

Intégrer les nouveautés pour fiabiliser ses pratiques

1 jour

Réf : ACPV

## Objectifs

- Identifier les évolutions récentes en matière de santé et de prévoyance collectives.
- Évaluer leurs impacts sur les régimes en place et les exonérations associées.
- Sécuriser les dispositifs de protection sociale complémentaire.
- Identifier les principaux risques de contentieux et de redressement.
- Apporter des réponses fiables et actualisées aux salariés et aux partenaires sociaux.

## Les plus

- Un panorama des actualités essentielles pour sécuriser vos dispositifs santé et prévoyance : réformes, décrets, obligations URSSAF, et jurisprudences les plus impactantes pour vos pratiques RH et assurances collectives
- Une formation pensée pour les professionnels expérimentés : ciblée, exigeante et 100 % opérationnelle
- L'opportunité d'échanger sur ses pratiques d'entreprise avec des spécialistes de la prévoyance
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, professionnels de l'assurance de personnes

**Prérequis :** Il est nécessaire de disposer d'une connaissance générale de la prévoyance ou avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

## Prochaines sessions

**Formation à distance :**
18 mars 2027
2 novembre 2027

**À Paris et à distance :**
20 novembre 2026

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : ACPV
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
En inter : **tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
En intra : **tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour intégrer les évolutions de la protection sociale complémentaire, les obligations applicables aux régimes santé et prévoyance collectifs, les contrôles URSSAF ainsi que les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles.

### LES PRESTATIONS EN SANTÉ : PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Évolution des prestations de la Sécurité sociale
  - le 100 % santé (RAC 0) : état des lieux et points de vigilance
  - harmonisation de la présentation des garanties en complémentaire santé
  - résiliation infra-annuelle : cadre réglementaire et retours pratiques
  - évolutions des garanties et maîtrise des coûts des régimes santé
- Généralisation de la complémentaire santé en entreprise : quel bilan ?
  - focus sur le versement santé : montant en vigueur, règles d'éligibilité, fiscalité
  - gestion des salariés précaires / CDD / temps partiel : actualisation des règles
- Les sources et risques de contentieux (URSSAF ou Prud'homal)
  - irrégularités formelles : DUE, notices, défaut d'information des salariés
  - cas de dispenses mal encadrées : preuve, conservation, délais
  - nouveaux cas d'ouverture à redressement URSSAF
  - points de vigilance identifiés lors des contrôles récents
- Évolution des contrats responsables
  - état des lieux du dispositif et évolutions récentes
  - obligations applicables aux contrats responsables et périmètre du 100 % santé
  - impacts des baisses de remboursements Sécu écartés : analyse des projets non adoptés
- Maintien des garanties (article 4 loi Évin)
  - principes, gestion des majorations tarifaires
  - cas d'articulation avec le versement santé en sortie de contrat
- Portabilité des droits en cas de rupture
  - actualité jurisprudentielle sur la portabilité des droits
  - cas de perte du droit à portabilité et situations particulières

**COMPRENDRE | Partage d'expériences**
**ÉVALUER | Quiz**

### LES PRESTATIONS EN PRÉVOYANCE

- Actualité des prestations de la Sécurité sociale
  - évolution des indemnités journalières : plafonds, délais de carence et durée d'indemnisation
  - points de vigilance concernant les arrêts de travail atypiques : temps partiel, cumul d'activités, maternité et paternité
- Évolution des prestations complémentaires de prévoyance
  - catégories objectives : nouvelles règles et impacts pratiques
  - conséquences sur les régimes collectifs et les pratiques RH et paie
  - zones de risque identifiées lors des contrôles URSSAF
  - temps partiel thérapeutique et congé paternité : coordination entre Sécurité sociale et régime de prévoyance
- Les prestations supplémentaires
  - jurisprudence récente sur les décisions unilatérales de l'employeur (DUE)
  - portée de la jurisprudence sur la prescription de 5 ans pour action du salarié (défaut d'affiliation)

**COMPRENDRE | Analyse de l'utilisation de la Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE)**

### SÉCURISER LE MAINTIEN DES GARANTIES ET AUDITER SES PRATIQUES

- Maintien des garanties après résiliation du contrat de prévoyance : cadre URSSAF
- Décision de la Cour de cassation sur le maintien de la garantie décès au-delà de la période de couverture
- Audit des pratiques internes : points de contrôle et actions correctives

**ÉVALUER | Quiz d'évaluation finale**



Informations & inscriptions
www.gereso.com/ACPV

COMPATIBLE DDA | BEST GERESO

# Les fondamentaux de la prévoyance collective

Mettre en place, suivre et sécuriser les dispositifs de prévoyance dans l'entreprise

**2 jours**

**Réf : PREV**

## Objectifs

- Évaluer le niveau de prestations du régime de base pour appréhender le niveau d'intervention de la prévoyance complémentaire.
- Étudier les différentes options pour l'employeur de mise en place ou d'évolution du contrat de prévoyance dans le respect de ses obligations légales et/ou conventionnelles.
- Analyser les garanties du contrat pour mieux l'interpréter et le faire évoluer.
- Renseigner les salariés sur les contrats de prévoyance.
- Synthétiser les différentes garanties de prévoyance.

## Les plus

- Une approche pratique de la prévoyance collective
- Des exemples de calcul de prestations du régime général pour comprendre la perte de revenus du salarié
- Les participants peuvent apporter les notices d'information des contrats de prévoyance pour mieux comprendre leurs propres garanties
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services RH/paie, responsables rémunération et avantages sociaux, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, professionnels de l'assurance de personnes

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À L'Espace Formation GERESO de Paris Montparnasse :**
14 et 15 décembre 2026
18 et 19 janvier 2027
14 et 15 juin 2027
13 et 14 décembre 2027

**Formation à distance :**
22 et 23 mars 2027
14 et 15 octobre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 900 € HT
Réf : **PREV**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

CERTIFICAT

**Piloter la politique de rémunération et des avantages sociaux**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### LES DIFFÉRENTES PRESTATIONS DU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

- Les indemnités journalières : conditions d'ouverture du droit, calcul des indemnités journalières, durée d'indemnisation
- Les différentes catégories d'invalidité, le calcul de la pension, le passage à la retraite (réforme de 2023)
- Les rentes liées aux accidents de travail et maladies professionnelles
- Les prestations liées au décès : capital décès et pension de réversion, allocation d'orphelin

**COMPRENDRE | Exemples d'application : calculer différentes prestations pour mieux comprendre l'intérêt d'une prévoyance complémentaire**

### COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE : QUELLES OBLIGATIONS POUR L'EMPLOYEUR ?

- Loi de mensualisation en cas d'arrêt de travail, convention collective des cadres, accords de branche
- L'ANI du 17 novembre 2017 (couverture décès des cadres)
- Les accords de branche : clause de recommandation

### MISE EN PLACE OU MODIFICATION DES RÉGIMES DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE DANS L'ENTREPRISE

- Mise en place par accord collectif, référendum, décision unilatérale de l'employeur
- Notion de catégorie objective : les critères suite au décret du 30 juillet 2021
- Information des salariés, notice d'information
- Les règles fiscales et sociales des cotisations de prévoyance : limites d'exonération fiscales et sociales

**COMPRENDRE | Exemple d'application de réintégration fiscale et sociale**

### ANALYSER UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- Choix du prestataire : organisme assureur, intermédiaire
- Les différentes prestations possibles : quelles sont les garanties les mieux adaptées aux salariés ? Contrats standards ou sur mesure, avec option
  - incapacité temporaire (arrêt de travail temporaire), invalidité permanente
  - capital décès, rente de conjoint et/ou rente éducation

**APPLIQUER | Analyser différents exemples de contrats de prévoyance**

- La souscription du contrat
  - information du salarié
  - contenu du contrat : durée, bénéficiaires, prestations et cotisations

**EXPÉRIMENTER | Lire une notice**

- les droits du salarié après la rupture du contrat de travail
  - droit à la garantie : article 4 loi Evin et portabilité des droits prévoyance
  - portabilité de la prévoyance : évolution de la jurisprudence

**ÉVALUER | Quiz de synthèse**

COMPATIBLE DDA | BEST GERESO

# Prévoyance collective - Perfectionnement

Mettre en place ou optimiser la gestion de son régime de prévoyance complémentaire

**2 jours**

**Réf : PPRV**

## Objectifs

- Analyser le fonctionnement et l'articulation des garanties, la tarification et le provisionnement des contrats de prévoyance.
- Construire un cadre de gestion conforme en sélectionnant les bons outils juridiques (acte fondateur, catégories objectives...), fiscaux et sociaux.
- Prévoir les impacts d'une modification du contrat sur la portabilité des garanties et la gestion des prestations en cours.
- Exploiter les données du compte de résultat pour identifier les déséquilibres techniques et proposer des mesures d'ajustement.
- Piloter l'équilibre technique et financier d'un régime de prévoyance.

## Les plus

- Une formation inédite associant expertise juridique, sociale, fiscale et technique de la prévoyance collective
- Des modèles d'accords collectifs, de cahiers des charges d'appel d'offres, de comptes de résultats pour illustrer les points présentés
- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel, gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, technico-commerciaux en prévoyance collective

**Prérequis :** Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la prévoyance collective ou d'avoir suivi la formation "Prévoyance collective" proposée par GERESO

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
3 et 4 mai 2027
5 et 6 juillet 2027
18 et 19 novembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 900 € HT
Réf : **PPRV**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE **MODULAIRE**

**Prévoyance collective - Fondamentaux et perfectionnement** **p. 47**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour intégrer les évolutions de la prévoyance collective, des catégories objectives, des dispenses d'affiliation, des règles sociales et fiscales applicables aux contrats collectifs ainsi que les dernières évolutions jurisprudentielles

### COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT ET L'ARTICULATION DES GARANTIES

- Les différentes strates de la prévoyance :
  - législative et conventionnelle
  - quelles tranches retenir pour la tarification ?
- Analyse des niveaux de prestation par type de garantie : décès, invalidité, incapacité temporaire de travail et frais de santé

**APPLIQUER | Cas pratique : calculer les indemnités journalières vie privée et vie professionnelle**

**COMPRENDRE | Analyser les garanties de prévoyance des CCN des participants**

### COMMENT FAIRE ÉVOLUER SON RÉGIME DE PRÉVOYANCE

- Modalités prévues par la loi Evin et la loi du 8 août 1994, fusion ou scission d'entreprises
- Rôle des partenaires sociaux : informations sur le régime de prévoyance applicable dans l'entreprise, négociations
- Choix des niveaux de garantie et maîtrise des risques
- Les règles fiscales et sociales

**APPLIQUER | Cas pratique : calculer des excédents (fiscal et social)**

### APPLIQUER LES RÈGLES SUR LES CATÉGORIES OBJECTIVES ET DISPENSES D'AFFILIATION

- Rappel sur la distinction entre contrats obligatoires et contrats facultatifs : les conséquences sur la tarification
- Cadre juridique applicable aux catégories objectives et évolutions récentes
- Dispenses d'affiliation en santé
- Le formalisme des cas de dispenses et la bonne utilisation de la Décision Unilatérale de l'employeur

### LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE JUSTE TARIFICATION

- Le régime ou acte juridique fondateur
- La population ou démographie
- L'état des sinistres en cours

**COMPRENDRE | Comprendre la portée de l'article 4 de la Loi Evin**

**APPLIQUER | Étude de cas : cours d'appel, la position des assureurs**

- L'impact des garanties exigées
- Le compte de résultat

### INTERPRÉTER LE COMPTE DE RÉSULTAT

- Comprendre les différents types de provisions et d'informations d'un compte de résultats (décret Loi Evin)
- Prévoir des mesures d'ajustements nécessaires à l'équilibre du régime
- Mettre en place un compte de participation aux bénéfices
- Identifier les facteurs expliquant les dérives du régime

**APPLIQUER | Étude de cas : analyser un compte de résultat réel**

### GÉRER LA VIE DU CONTRAT

- Respect du formalisme et niveaux des garanties en rapport aux exigences conventionnelles
- L'information des salariés (CSE, Délégué Syndical, RSS)
- Traitement des prestations en cours en cas de modification ou de résiliation du contrat
- Quand et comment modifier un contrat en cours ?
- Sort du régime de prévoyance lors d'un rachat, fusion, absorption ou liquidation de l'entreprise
- Les dernières jurisprudences (Cour de cassation, 2e chambre)

**APPLIQUER | Étude de cas concrets et conséquences**

**ÉVALUER | Quiz**



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**PPRV**

OFFRE **MODULAIRE**

# Prévoyance collective - Fondamentaux et perfectionnement

Mettre en place, optimiser et piloter ses contrats de prévoyance

**4 jours**

**Réf : MOPREV**

## Programme de votre formation

**MODULE #1**

### Les fondamentaux de la prévoyance collective

Mettre en place, suivre et sécuriser les dispositifs de prévoyance dans l'entreprise

**2 jours - Réf. : PREV**

- Les différentes prestations du régime général de Sécurité sociale
- Couverture complémentaire : quelles obligations pour l'employeur ?
- Mise en place ou modification des régimes de prévoyance obligatoire dans l'entreprise
- Analyser un régime de prévoyance complémentaire

**MODULE #2**

### Prévoyance collective - Perfectionnement

Mettre en place ou optimiser la gestion de son régime de prévoyance complémentaire

**2 jours - Réf. : PPRV**

- Comprendre le fonctionnement et l'articulation des garanties
- Comment faire évoluer son régime de prévoyance
- Appliquer les règles sur les catégories objectives et dispenses d'affiliation
- Les documents nécessaires pour une juste tarification
- Interpréter le compte de résultat
- Gérer la vie du contrat

## Objectifs

- Analyser le niveau de prestations du régime de base pour intégrer la prévoyance complémentaire.
- Choisir les différentes options pour l'employeur et les incidences pour les salariés.
- Étudier son contrat pour mieux l'interpréter et le faire évoluer.
- Mettre en place des outils de suivi et de pilotage d'un régime de prévoyance.
- Améliorer les résultats de ses contrats de prévoyance pour en optimiser le coût.

## Tarif

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
3 230 € HT
**Réf :** MOPREV

## Cette formation en intra

tél. : 02 43 23 59 89
mail : intra@gereso.fr

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**MOPREV**

COMPATIBLE DDA

# Complémentaire santé en entreprise

Respecter ses obligations d'employeur et intégrer les dernières actualités

**1 jour**

**Réf : MUTU**

## Objectifs

- Analyser les garanties d'un contrat collectif santé au regard des dispositions juridiques actualisées.
- Sécuriser les conditions d'exonération sociale et fiscale.
- Mettre en place un régime collectif conforme aux obligations légales.
- Appliquer les règles relatives à la portabilité et au maintien des garanties.
- Contrôler les conditions d'affiliation et de dispense.

## Les plus

- Un décryptage pratique des obligations de l'employeur, de la mise en place du régime à la sortie du salarié
- L'opportunité de vérifier la conformité de ses contrats et de sécuriser les exonérations sociales et fiscales associées.

## Public & prérequis

Responsables et collaborateurs des services ressources humaines, responsables paie, responsables et gestionnaires retraite/ prévoyance, agents commerciaux et collaborateurs des compagnies d'assurance, des institutions de prévoyance et des mutuelles
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
18 décembre 2026
11 février 2027
3 juin 2027
21 septembre 2027
25 novembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : **MUTU**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE **MODULAIRE**

**Prévoyance collective et complémentaire santé en entreprise** **p.49**

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour intégrer les évolutions relatives aux régimes frais de santé, aux catégories objectives, aux dispenses d'affiliation, au maintien des garanties, au contrat responsable et aux règles sociales et fiscales applicables aux couvertures collectives.

### LE RÉGIME "FRAIS DE SANTÉ" : QUELS SONT LES GARANTIES ET MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT ?

- Les prestations du régime de la Sécurité sociale : comprendre les mécanismes de remboursement
  - conditions d'ouverture de droits : la Protection Universelle Maladie (Puma)
  - calcul des prestations

**COMPRENDRE | Exemples d'application : remboursement - informations et sites utiles**

- Les prestations complémentaires : aspects techniques
  - les garanties proposées : hospitalisation, médecine, optique, dentaire...
  - les différents modes de remboursement
- Focus sur la complémentaire Santé Solidaire (CSS)

**APPLIQUER | Étude de cas : interpréter un tableau de garanties**

### DISPOSITIF 100% SANTÉ ET ÉVOLUTION DU CONTRAT RESPONSABLE : QUELS AVANTAGES ?

- Le contrat responsable et solidaire : comprendre le cadre législatif et les dernières évolutions
- Évolutions récentes des obligations de prise en charge et de remboursement
- Dispositif 100% santé
  - objectifs et principes
  - application en pratique

**EXPÉRIMENTER | Jeu en équipe**

### UN RÉGIME OBLIGATOIRE ET COLLECTIF

- Modalités de mise en place des régimes
- Caractère collectif : ensemble du personnel ou catégories objectives ?
  - relecture des catégories objectives, dernières évolutions jurisprudentielles
- Points de vigilance lors des contrôles URSSAF
- Caractère obligatoire et dispenses d'affiliation / le versement santé

**EXPÉRIMENTER | Simulation de mise en place**

### MAINTIEN DES GARANTIES

- La portabilité des droits et le maintien de la garantie au titre de la loi Évin : bénéficiaires, durée, garanties, coût, obligations assureur et employeur
- Articulation de ces deux dispositifs
- Conséquences pratiques pour l'employeur et obligations d'information

**ÉVALUER | Quiz de validation des acquis**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**MUTU**

# Prévoyance collective et complémentaire santé en entreprise

Intégrer les nouvelles dispositions juridiques pour faire évoluer ses contrats

**3 jours**

**Réf : MOMUTU**

## Programme de votre formation

**MODULE #1**

### Les fondamentaux de la prévoyance collective

Mettre en place, suivre et sécuriser les dispositifs de prévoyance dans l'entreprise

**2 jours - Réf. : PREV**

- Les différentes prestations du régime général de Sécurité sociale
- Couverture complémentaire : quelles obligations pour l'employeur ?
- Mise en place ou modification des régimes de prévoyance obligatoire dans l'entreprise
- Analyser un régime de prévoyance complémentaire

**MODULE #2**

### Complémentaire santé en entreprise

Respecter ses obligations d'employeur et intégrer les dernières actualités

**1 jour - Réf. : MUTU**

- Le régime "frais de santé" : quels sont les garanties et mécanismes de remboursement ?
- Dispositif 100% santé et évolution du contrat responsable : quels avantages ?
- Un Régime obligatoire et collectif
- Maintien des garanties

## Objectifs

- Analyser les garanties d'un contrat collectif prévoyance et santé pour mieux l'interpréter et le faire évoluer.
- Choisir les différentes options pour l'employeur et les incidences pour les salariés.
- Synthétiser les différentes garanties de prévoyance.
- Apprécier les avantages de la réforme des frais de santé et contrat responsable.
- Vérifier le respect des critères d'éligibilité aux avantages sociaux et fiscaux de la complémentaire santé collective mise en place.

## Tarif

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
2 600 € HT
**Réf : MOMUTU**

## Cette formation en intra

tél. : 02 43 23 59 89
mail : intra@gereso.fr

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**MOMUTU**

EXCLU **INTRA**

# Prévoyance collective pour les organismes assureurs

## Fonctionnement, règles juridiques et analyse du compte de résultat

Durée indicative **2 jours**

**Réf : YASS**

## Objectifs

- Analyser les mécanismes juridiques et techniques des régimes de prévoyance collective.
- Appliquer les règles réglementaires et conventionnelles applicables aux contrats collectifs.
- Évaluer l'équilibre technique et financier d'un régime à partir du compte de résultat.
- Accompagner les entreprises dans la mise en place ou l'évolution de leurs dispositifs de prévoyance.
- Sécuriser les régimes au regard des évolutions réglementaires et jurisprudentielles.

## Les plus

- Une formation spécifiquement conçue pour les professionnels de l'assurance intervenant en prévoyance collective
- Des modèles d'accords collectifs, de cahiers des charges, d'appels d'offres, de comptes de résultats pour illustrer les points abordés
- L'analyse des jurisprudences les plus récentes
- Une formation compatible DDA permettant de renforcer ses compétences en assurance de personnes et en prévoyance collective tout en répondant aux obligations de formation continue des professionnels de l'assurance.

## Profil des participants

- Salariés de compagnies d'assurance, de mutuelles, d'institutions de prévoyance, courtiers ou agents généraux, technico-commerciaux en prévoyance collective

## Formation intra sur-mesure

- **Réf : YASS**

**Formation intra sur-mesure :**
le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

## Informations & étude personnalisée

**tél. :** 02 43 23 59 89
**mail :** intra@gereso.fr

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme indicatif de votre formation intra

**Pour les organismes assureurs, courtiers et institutions de prévoyance, la maîtrise des mécanismes juridiques, techniques et financiers des contrats collectifs est indispensable afin de conseiller efficacement les entreprises clientes, sécuriser les dispositifs mis en place et accompagner les évolutions des régimes.**
**Cette formation vous permettra d'acquérir une vision opérationnelle du fonctionnement des régimes de prévoyance collective, d'analyser les comptes de résultat, de comprendre les enjeux liés aux catégories objectives, aux dispenses d'affiliation, à la portabilité ou encore à la loi Évin, et de mieux accompagner vos clients dans la mise en place ou l'évolution de leurs contrats.**

Ce programme est mis à jour en temps réel pour intégrer les évolutions de la prévoyance collective, des catégories objectives, des dispenses d'affiliation, de la portabilité des droits ainsi que les dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles applicables aux contrats collectifs.

### RAPPEL DES RÈGLES D'INDEMNISATION DU RÉGIME DE BASE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Les prestations incapacité : durée et montant
- Les règles de cumul invalidité et autres revenus

### RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES DE L'ENTREPRISE VIS-À-VIS DE SES SALARIÉS

- En santé
  - la transparence sur les frais de gestion et du S/P
  - la présentation des garanties
  - contrats responsables : obligations actuelles et évolutions du cadre réglementaire
- En prévoyance
  - prévoyance des cadres : précision sur l'affectation du 1,5% de la TA - actualité de la protection sociale des cadres
  - loi de mensualisation
  - l'interprétation de l'article 7 de la loi EVIN

**COMPRENDRE | Exemples d'application**

### LA HIÉRARCHIE DES ACTES JURIDIQUES FONDATEURS DES RÉGIMES

- ANI, conventions collectives
- Accords de branches
  - les clauses de recommandation
  - les dernières évolutions en matière de recommandation : le degré de solidarité et son financement
- Les accords d'entreprise
  - accord collectif d'entreprise
  - accord référendaire
- La Décision Unilatérale de l'Entreprise (DUE) : formalisme à respecter, conséquences d'un défaut de formalisme
- Les dernières décisions et évolutions de la jurisprudence

**EXPÉRIMENTER | Jeux de reclassement des actes**

### METTRE EN PLACE OU FAIRE ÉVOLUER UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE

- La mise en place d'un régime de prévoyance
  - diagnostic des besoins des salariés
  - analyse du cahier des charges
  - les documents liés à l'appel d'offres (démographie, sinistres en cours, provisions)
- Évolution du régime de prévoyance
  - les composantes d'un compte de résultats
  - inventaires des sinistres, les différentes provisions (PSAP, PSI...)
  - la négociation d'une participation aux bénéfices
- La gestion de la vie du contrat
  - les différents événements impactant le régime ou le contrat
  - sort du régime et du contrat dans des cas spécifiques (fusion, scission, liquidation de l'entreprise)
- Les règles juridiques appliquées à la prévoyance collective
  - loi Evin et loi du 8 août 1994 : principaux articles, évolution et jurisprudence
  - portabilité des droits : les limites de la portabilité et les vides juridiques
  - catégories objectives : cadre juridique et impacts pratiques
  - les dispenses d'affiliation
  - dernières décisions de jurisprudence

**APPLIQUER | Cas pratique de synthèse**



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**YASS**

# Perte d'emploi et indemnisation chômage

Intégrer les changements liés à la réforme de l'assurance chômage

**1 jour**

**Réf : ASDI**

## Objectifs

- Intégrer les principes du système d'indemnisation : bénéficiaires et calculs des droits, droits rechargeables.
- Faire le lien entre l'attestation employeur et les droits et calcul de l'allocation.
- Évaluer les droits des demandeurs d'emploi en matière de protection sociale : assurance maladie, retraite, prévoyance complémentaire.

## Les plus

- Une pédagogie ancrée dans la réalité des entreprises intégrant des cas pratiques basés sur des situations réelles tout au long de la formation pour valider ses acquis
- Un programme issu d'une veille juridique constante pour évaluer les incidences de la convention du 15 novembre 2024
- Une approche exclusive intégrant les impacts d'une période de chômage sur les droits en matière d'assurance maladie, de prévoyance et de retraite
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables et gestionnaires des services RH/ personnel/social, responsables et gestionnaires paie, responsables et gestionnaires carrières/retraite/ prévoyance ou affaires sociales
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
19 novembre 2026
9 avril 2027
23 septembre 2027
10 décembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : **ASDI**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour intégrer les évolutions du régime d'assurance chômage, les règles d'indemnisation applicables aux demandeurs d'emploi ainsi que les impacts des réformes de la retraite et de la protection sociale

### DÉFINIR LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

- Base réglementaire : la convention du 15 novembre 2024
- Incidence de l'actualité : jurisprudences, crise sanitaire, loi marché du travail
- Qui sont les intervenants : employeur, Unédic et France Travail ?
- Champs d'application
- Contributions générales et contributions spécifiques : modulation du taux en cas de recours aux CDD, système de bonus-malus

### LES BÉNÉFICIAIRES DE L'INDEMNISATION CHÔMAGE

- Modes de rupture du contrat de travail ouvrant droit à indemnisation : fin de CDD, licenciement, rupture conventionnelle, démission légitimée, abandon de poste...
- Durée d'affiliation : définition, modalités de décompte et durées minimales

**APPLIQUER | Cas pratique sur la recherche d'ouverture de droits**

- Condition d'âge : prise en compte de la réforme des retraites
- Inscription comme demandeur d'emploi : quels sont les délais ?
- Recherche effective et permanente d'un emploi : spécificités applicables aux demandeurs d'emploi seniors
- Aptitude physique : invalidité Sécurité Sociale, handicap
- Condition de résidence : définition intégrée à la réglementation
- Le cas particulier des démissionnaires et des indépendants : quelle indemnisation et pendant combien de temps ? (loi "Avenir professionnel")
- Nouvelle condition : ne pas avoir refusé un CDI à deux reprises

### DURÉE D'INDEMNISATION

- Durées réglementaires
- Durée spécifique applicable aux salariés seniors : prise en compte du relèvement de l'âge légal de la retraite
- Possibilité de maintien de l'indemnisation chômage jusqu'à l'obtention d'une retraite à taux plein
- Nouvelles conditions d'application de la dégressivité de l'allocation chômage

### L'INDEMNISATION EN PRATIQUE

- Déterminer la rémunération retenue comme base de calcul de l'allocation
  - salaires de la période de référence
  - primes et indemnités
  - sommes versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail
  - calcul du salaire journalier de référence
- Déterminer le montant de l'allocation chômage
  - calcul de l'allocation journalière
  - système de dégressivité pour les plus hauts revenus
  - cas particulier du cumul de l'allocation avec une reprise d'activité ou une activité conservée
  - rechargement des droits et mise en place du "droit d'option"

**APPLIQUER | Cas pratique pour déterminer les éléments du salaire de référence et le calcul de l'allocation**

- Point de départ de l'indemnisation : le décalage du versement de l'allocation
  - différé "congés payés"
  - différé "spécifique" : les indemnités supra-légales, nouvelles limites du nombre de jours de différé
  - délai d'attente

**APPLIQUER | Cas pratique pour déterminer le point de départ de l'indemnisation**

### PROTECTION SOCIALE DU DEMANDEUR D'EMPLOI

- Décès et maladie
  - droits aux prestations du régime obligatoire "assurance maladie"
  - portabilité des droits de prévoyance et de complémentaire santé
- Retraite
  - quelles sont les incidences des périodes de chômage sur les futurs droits à retraite aux régimes de base et régimes complémentaires ?



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**ASDI**

# Réversion, succession et transmission de patrimoine

Modalités pratiques et dernière réglementation

**2 jours**

**Réf : MOREVR**

## Programme de votre formation

**MODULE #1**

### Allocations décès et réversion

Les différents droits en cas de décès d'un salarié en activité

**1 jour - Réf. : REVR**

- Réversions obligatoires : les incidences de la réforme des retraites
- Capital décès de la sécurité sociale
- Rentes d'ayants droit en accident de travail
- Prévoyance complémentaire

**MODULE #2**

### Transmettre son patrimoine

Règles de succession et protection du conjoint

**1 jour - Réf. : SUCC**

- Transmission du patrimoine et succession
- Règles de transmission du patrimoine
- La fiscalité applicable aux successions

## Objectifs

- Définir les démarches à effectuer lors du décès d'un salarié en activité.
- Identifier le partage des droits à pension de réversion en cas de divorce et de remariage.
- Déterminer la couverture complémentaire décès au niveau de l'entreprise.
- Préciser les règles applicables et les dernières évolutions en matière de transmission du patrimoine et de succession.
- Identifier les formalités à accomplir et optimiser fiscalement la transmission de son patrimoine.

## Tarif

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 975 € HT
**Réf : MOREVR**

## Cette formation en intra

tél. : 02 43 23 59 89
mail : intra@gereso.fr

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**MOREVR**

TOP AVIS CLIENTS

# Allocations décès et réversion

Les différents droits en cas de décès d'un salarié en activité

1 jour

Réf : REVR

## Objectifs

- Renseigner les ayants droit au moment du décès d'un salarié en activité sur les conditions de réversion des régimes de retraite.
- Expliquer aux ayants droit les démarches à effectuer lors du décès.
- Appliquer les règles de partage des droits à pension de réversion en cas de divorce et de remariage.
- Étudier les projets de réforme des pensions de réversion.
- Informer les salariés sur la couverture complémentaire décès au niveau de l'entreprise.

## Les plus

- Une approche à 360° des droits en cas de décès : de la pension de réversion aux rentes d'ayant droit au capital décès et aux contrats d'entreprise
- Bénéfice de l'éclairage d'une intervenante au parcours reconnu, spécialiste des régimes de base et complémentaires
- En option : E-RESSOURCES

## Public & prérequis

Responsables, techniciens et assistants des services paie/comptabilité ou RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, responsables du service médical, assistantes sociales
**Prérequis :** Il est nécessaire de disposer d'une connaissance de base sur les régimes de retraite

## Prochaines sessions

**À Paris et à distance :**
18 novembre 2026
2 avril 2027
1 décembre 2027

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : **REVR**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE **MODULAIRE**

**Réversion, succession et transmission de patrimoine** **p. 52**

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les nouveaux droits à réversion (régime unique AGIRC-ARRCO) et dernières nouveautés

### RÉVERSIONS OBLIGATOIRES : LES INCIDENCES DE LA RÉFORME DES RETRAITES

- Pension de réversion du régime général
  - bénéficiaires et conditions d'octroi
  - montant et calcul des droits
  - conditions de ressources : définition des ressources personnelles
  - majoration de pension
  - partage des droits et règle de cumul
  - allocation d'orphelin du régime général (loi n°2023-270 du 14 avril 2023)
- Réversion des régimes de retraites complémentaires (AGIRC/ARRCO - IRCANTEC) : les règles du régime unique
  - droits des conjoints et ex-conjoints : conditions, démarches
  - droits des orphelins, montant de l'allocation, partage entre les bénéficiaires
- Réversion des régimes de retraite par capitalisation (PER, PERO, PERCOL)
  - bénéficiaires
  - partage des droits

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul de pensions de réversion régime général AGIRC-ARRCO**

- Les projets de réforme des pensions de réversion

### CAPITAL DÉCÈS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Bénéficiaires prioritaires et non prioritaires
- Montant du capital
- Conditions liées à l'assuré décédé

### RENTES D'AYANTS DROIT EN ACCIDENT DE TRAVAIL

- Bénéficiaires
- Montant de la rente
- Fiscalité

### PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- Capital décès : bénéficiaires, souscripteur
- Rente de conjoint (temporaire, viagère), rente d'éducation
- Montant des capitaux et des rentes

**ÉVALUER | Quiz de synthèse**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**REVR**

# Transmettre son patrimoine

Règles de succession et protection du conjoint

**1 jour**

**Réf : SUCC**

## Objectifs

- Élaborer une stratégie de transmission patrimoniale sécurisée et fiscalement optimisée, en tenant compte du cadre juridique national et européen ainsi que de la situation du conjoint et des enfants.
- Se repérer dans les principales règles juridiques de transmission afin d'expliquer leurs effets concrets sur la dévolution successorale.
- Donner à ses enfants dans les meilleures conditions.
- Protéger son conjoint.
- Optimiser fiscalement la transmission de son patrimoine.

## Les plus

- Une journée pour enfin démystifier la transmission patrimoniale et décrypter un sujet souvent réservé aux initiés
- Des techniques concrètes pour optimiser la protection du conjoint et le don aux enfants

## Public & prérequis

Responsables et techniciens des services paie/comptabilité, responsables et assistants RH/personnel, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, responsables du service médical, assistantes sociales, toute personne souhaitant connaitre les règles de transmission du patrimoine
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## Prochaines sessions

**Formation à distance :**
4 mars 2027
28 juin 2027
30 septembre 2027

**À Paris et à distance :**
10 décembre 2026

## Tarifs

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 170 € HT
Réf : **SUCC**
Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2027

## Formation intégrée à

OFFRE **MODULAIRE**

**Réversion, succession et transmission de patrimoine** **p. 52**

## Modalités pratiques

**Avant votre formation :** Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences
**Après votre formation :** Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**Nous contacter :**
**En inter : tél :** 02 43 23 09 09 • **mail :** formation@gereso.fr
**En intra : tél :** 02 43 23 59 89 · **mail :** intra@gereso.fr

## Programme de votre formation

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières mesures fiscales et le nouveau droit successoral européen

### TRANSMISSION DU PATRIMOINE ET SUCCESSION

- La succession légale sans conjoint
- Quels sont les droits du conjoint survivant face aux héritiers légaux ?
- Intérêt de la donation au dernier vivant
- Comment gérer l'indivision successorale ?

**APPLIQUER | Cas pratique : comment protéger son conjoint ?**

- Les spécificités des familles recomposées
- PACS, concubinage et transmission du patrimoine
- Anticiper les situations de vulnérabilité et la protection des proches

### RÈGLES DE TRANSMISSION DU PATRIMOINE

- Distinction entre donation et testament : le principe de la donation, le testament
- Typologie des donations et critères de choix
  - les différentes formes de donations : dons manuels ou en présence d'un notaire
  - les différents types de donations : donation partage, donation en avance de part successorale, donation hors part successorale, donation avec réserve d'usufruit
  - les différentes clauses de la donation : avec charge, inaliénabilité, retour conventionnel, attribution ou exclusion à la communauté, donation graduelle ou résiduelle
- Conséquences de la transmission
  - l'usufruit
  - le quasi-usufruit
  - la nue propriété
  - la pleine propriété
  - la Société Civile Immobilière (SCI)
- Optimiser la transmission de son patrimoine à ses enfants : arbitrer entre donation, donation-partage et assurance-vie, sécuriser l'équité entre héritiers

**APPLIQUER | Cas pratique : l'optimisation fiscale d'une transmission aux enfants**

- Donation transgénérationnelle : transmettre directement aux petits-enfants
- Successions internationales : loi applicable, patrimoine détenu dans plusieurs États, actualité du règlement européen sur les successions
- Les nouveaux usages du démembrement de propriété dans la stratégie patrimoniale
- Transmission de l'entreprise familiale : principaux mécanismes et points de vigilance
- Articuler assurance-vie, donation et succession

### LA FISCALITÉ APPLICABLE AUX SUCCESSIONS

- Barème des droits
- Assurances-vie et fiscalité

**APPLIQUER | Cas pratique : calcul de droits de succession**

- Principaux abattements et exonérations applicables
- Actualité fiscale patrimoniale et jurisprudence récente - Les points de vigilance en cas de contrôle fiscal



**Informations & inscriptions**
www.gereso.com/**SUCC**

# Informations utiles

# Vos contacts

Une question à propos d'une formation, d'un certificat professionnel ou d'un ouvrage ? Un document administratif à nous adresser ? Un cahier des charges pour un projet de formation à nous transmettre ? Retrouvez la liste de vos contacts utiles.

## Formations interentreprises

Vous souhaitez vous inscrire à une formation, être conseillé(e) dans le choix d'un certificat professionnel, en savoir plus sur le programme d'une formation..
**Votre contact : Lison ROHÉE**
mail : formation@gereso.fr • tél. : 02 43 23 09 09

## Formations intra-entreprises

Vous souhaitez organiser une formation sur-mesure dans votre établissement, nous transmettre un cahier des charges, obtenir un devis personnalisé...
**Votre contact : Valérie FÉAU**
mail : vfeau@gereso.fr • tél. : 02 43 29 28 75

## Conseil

Vous souhaitez en savoir plus sur nos prestations de conseil : veille en gestion de la paie, expertise RH, expertise décisionnelle Fonction Publique, audit RH, paie, DSN, prestations de coaching...
**Votre contact : Valérie FÉAU**
mail : conseil@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 44

## Espace Formation Paris Montparnasse

Vous souhaitez obtenir des précisions sur le déroulement de votre formation à l'Espace GERESO de Paris, ou des renseignements sur notre offre de location de salles ?
**Votre contact : Mathilde KIRION**
mail : mkirion@gereso.fr • tél. : 01 42 18 13 08

## Comptabilité

Vous souhaitez une information concernant un règlement ou une facture, ou vous avez une question liée à un document administratif ?
**Votre contact : Pascaline DUBOIS**
mail : pdubois@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 40

## Marketing, & Communication

Vous souhaitez en savoir plus sur les offres ou les événements GERESO, proposer un partenariat, solliciter un auteur ou un consultant GERESO...
**Votre contact : Hervé RIOCHE**
mail : hrioche@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 45

## Édition & Librairie en ligne

Vous souhaitez commander un ouvrage, faire le point sur vos abonnements, proposer un manuscrit...
**Vos contacts : Catherine FOURMOND**
mail : cfourmond@gereso.fr • tél. : 02 43 23 59 85
**Raphaëlle CORMIER**
mail : rcormier@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 96
**Service clients :**
mail : edition@gereso.fr • tél. : 02 43 23 03 53
Tous nos ouvrages sur : **librairie.gereso.com**

## Grands projets

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la préparation et le déploiement d'un projet de formation d'envergure, ou vous souhaitez optimiser votre budget formation via la signature d'un accord-cadre avec **GERESO**.
**Votre contact : Fayçal NETICHE**
mail : fnetiche@gereso.fr • tél. : 07 88 51 98 26

## Pôle pédagogique

Vous avez suivi une formation et vous souhaitez contacter votre consultant(e), partager votre expérience...
**Vos contacts : Barbara FOUCAUD**
mail : bfoucaud@gereso.fr • tél. : 06 33 15 13 12
**Emmanuelle BEAUSSIER**
mail : ebeaussier@gereso.fr • tél. : 02 43 29 28 73
**Flore-Anne CHAPLET**
mail : fachaplet@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 93
**Pôle Secteur Public**
Vous souhaitez rejoindre l'équipe de consultants GERESO experts en droit de la fonction publique ?
**Votre contact : Florent LE FRAPER DU HELEN**
mail : flefraper@gereso.fr • tél. : 06 17 81 10 54

## Administration des ventes

Vous avez des interrogations sur les aspects administratif ou logistique de votre formation inter ou intra-établissement...
**Vos contacts pour la formation inter : Linda CORMIER**
mail : lcormier@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 95
**Delphine BRISEBOURG**
mail : dbrisebourg@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 95
**Votre contact pour la formation intra : Nathalie EDOM**
mail : nedom@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 48

## Référente handicap

Vous souhaitez des informations sur l'adaptation de nos formations et le respect de l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap.
**Votre contact : Anne-Lise FEBVRE**
mail : alfebvre@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 41

## Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO)

Vous souhaitez des informations relatives à la collecte, au traitement et au stockage de vos données personnelles...
**Votre contact : Yohann SORIN**
mail : ysorin@gereso.fr • tél. : 02 43 29 28 70

## Assistance technique / Hotline

Vous êtes inscrit(e) à une formation à distance et vous souhaitez bénéficier d'une assistance technique pour vous connecter à votre classe virtuelle
**Votre contact : Hotline GERESO**
mail : hotline@gereso.fr

# Nos partenaires

**Guidés par les valeurs d'excellence et d'expertise, nous avons constitué un réseau de partenaires experts, pour accompagner le développement de notre activité de formation. Notre politique de partenariats répond à 3 objectifs :**

1. **Répondre à l'ensemble des attentes de nos clients** en leur proposant une offre de formation variée et qualitative : formations certifiantes, diplômantes, en ligne, conférences...
2. **Renforcer l'impact pédagogique de nos formations** avec des méthodes innovantes et l'apport d'une expertise pointue sur des thématiques clés.
3. **Optimiser l'expérience apprenant** grâce à des outils techniques performants et des dispositifs d'évaluation de haut niveau.

# Formations inter & intra

**C3S** met en œuvre des solutions opérationnelles et innovantes en santé et sécurité au travail, pour optimiser la **prévention et la qualité de vie au travail**. La démarche C3S s'adapte aussi bien au public qu'au terrain, à la culture d'entreprise, à l'environnement et aux process des organisations. **Certifiée ISQ OPQF, habilitée DPC et agrémentée CHSCT et SST**, C3S possède toutes les labélisations pour répondre aux attentes de votre structure avec expertise et passion.

**L'Institut François Bocquet** propose une expérience fondée sur des valeurs fortes : authenticité des relations humaines, adaptation au profil de l'apprenant, proximité géographique et innovation pédagogique. Organisme de formation indépendant, il est reconnu pour son savoir-faire en **management, relations humaines, communication, développement personnel et efficacité professionnelle.**

Le **modèle Homo Emoticus** apporte un **éclairage nouveau sur les relations humaines**. Il s'appuie ainsi sur les émotions universelles pour expliquer les comportements, les relations, les situations de management et de négociation... Il offre un cadre de compréhension et d'action pour chaque situation : **management de projet, d'équipe, de personne ou de crise, communication interpersonnelle, négociation...**

# L'espace formation de Paris Montparnasse

**L'équipe GERESO vous reçoit dans un environnement chaleureux et stimulant en plein cœur du quartier d'affaires Montparnasse.**

Vous êtes chez vous ! Nous vous accueillons au sein de notre **Espace Formation** dans le 14e arrondissement, 22 place Catalogne.

Découvrez un espace spécialement créé pour vous et bénéficiez d'une efficacité sans faille grâce à une interlocutrice unique, une configuration sur-mesure : salles aménageables selon vos besoins, écrans & video-projecteurs, wifi, paperboards... **L'objectif ?** Optimiser votre **"expérience formation"** grâce à l'ensemble de nos salles distribuées autour de **grandes zones de convivialité**. Nos équipes vous proposent un petit-déjeuner d'accueil et des pauses gourmandes adaptés à vos besoins. Petits salons, tisaneries, comptoirs (prises intégrées), l'espace GERESO se veut **multiple et agile** pour **inspirer chacun de ses clients**.

Éveil des sens, mais également des idées grâce à notre espace librairie, accessible dès l'accueil. **La Librairie GERESO** vous propose plus de 350 titres sur toutes les thématiques relatives au monde du travail : **RH, comptabilité, management, efficacité professionnellet, développement personnel...**

# Un cadre idéal pour apprendre

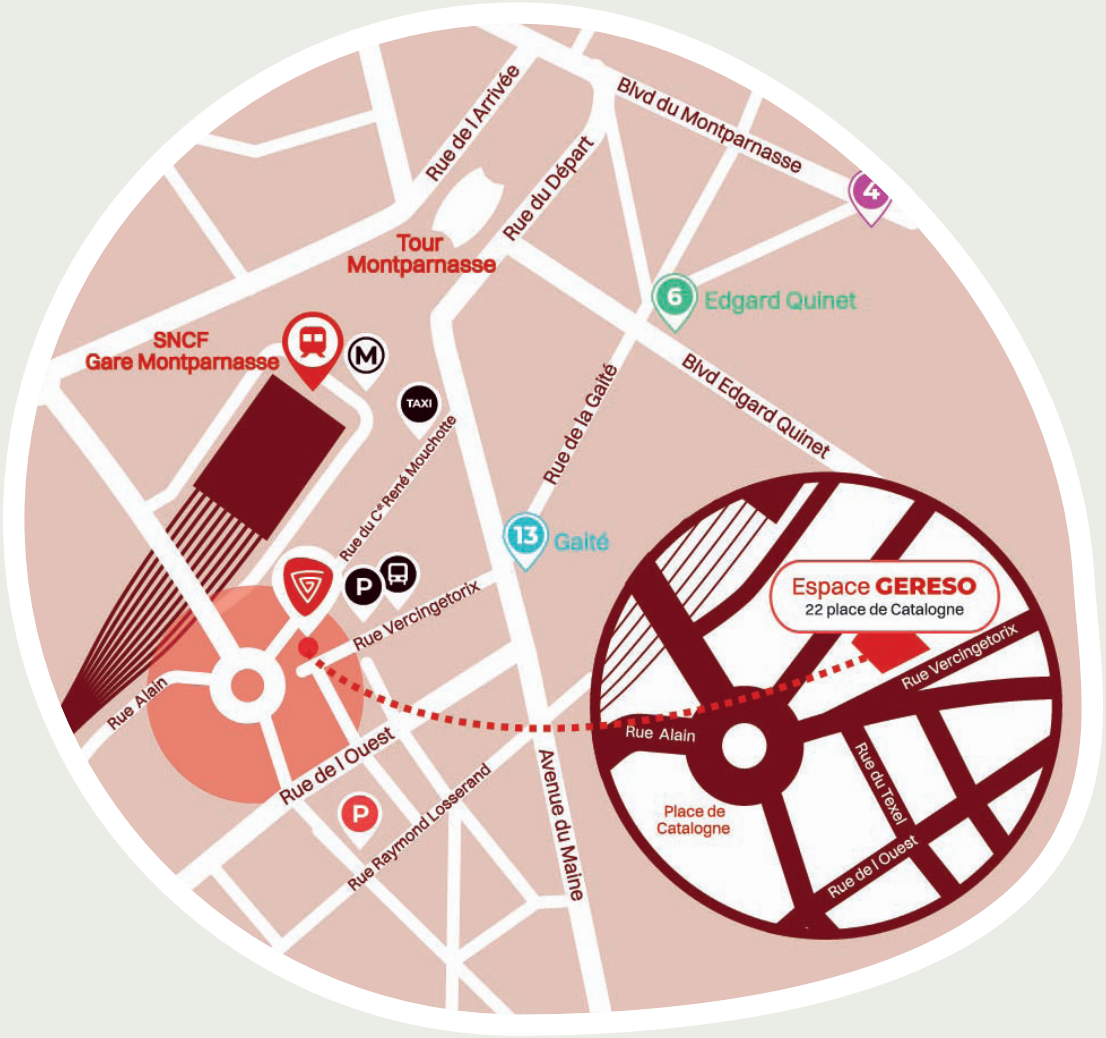







# Rejoignez-nous !

## Rendez-vous au 22 Place de Catalogne au pied de la Gare Montparnasse.




**L'Espace Formation est facilement accessible en transports en commun mais également en voiture.**

**Nous vous accueillons de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi.**

### Métro

Montparnasse-Bienvenue
Lignes 4 - 6 - 12 -13
Gaité
Ligne 13

### Bus

Arrêt - Place de catalogne
Lignes 59 et 88

### Taxi - Parking

**Zenpark**
Parking Paris
Gare Montparnasse
Concorde

**Zenpark**
Parking Paris
Montparnasse
Château

# Conditions générales de vente des formations

## 1. PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres de services proposées par GERESO Formation et faisant l'objet d'une commande de la part du client. Elles ne s'appliquent pas aux webinaires, conférences, location de salles et aux ouvrages GERESO Édition. Pour ces prestations, il conviendra de se référer aux conditions de vente spécifiques disponibles sur les propositions et documentations commerciales, et sur le site www.gereso.com. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation de GERESO rappelées ci-dessous.

## 2. DEFINITIONS

• **Formation interentreprises :** formation en présentiel ou à distance regroupant des salariés d'entreprises ou d'établissements distincts, proposée et organisée par GERESO, et dont les dates de sessions et les lieux de déroulement sont unilatéralement définis par cette dernière.

• **Formation intra-entreprise :** formation regroupant les salariés d'une même entreprise, réalisée pour le compte d'un seul client, à une date fixée d'un commun accord, dans les locaux du client ou dans des locaux mis à sa disposition ou à distance.

• **Module Expert :** combinaison de deux formations interentreprises prédéterminées et indissociables.

• **Les rendez-vous de... :** Formations interentreprises se déroulant sur 4 matinées non consécutives et indissociables ou 2 jours non consécutifs et indissociables.

• **Parcours diplômant :** parcours composé de plusieurs blocs de compétences et d'un ou plusieurs examens permettant l'acquisition d'une certification professionnelle reconnue RNCP, à suivre dans un délais de 5 ans maximum.

• **Bloc de compétences :** une ou plusieurs formations correspondant à une compétence phare d'un parcours diplômant. Chaque bloc de compétences fait l'objet d'un examen permettant l'acquisition d'une certification professionnelle.

• **Parcours certifiant :** parcours composé de plusieurs formations et d'un examen permettant l'acquisition d'une certification à suivre sur un délai de 18 mois maximum.

## 3. OBJET

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de GERESO, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. GERESO se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version actualisée des CGV peut être consultée sur le site www.gereso.com.

## 4. MODALITES D'INSCRIPTION ET VALIDATION DE COMMANDE

### 4.1. Formations interentreprises, y compris les Modules Expert, les parcours diplômants, les blocs de compétences et les parcours certifiants :

pour être définitive, une commande doit être expressément formulée sur support papier via un bulletin d'inscription ou validée sur le site internet www.gereso.com.

À réception du bulletin d'inscription mentionnant la ou les formation(s) choisie(s), une convention de formation en deux exemplaires est adressée au Client qui s'engage à la retourner à GERESO, signée et revêtue du cachet de l'entreprise. Pour les formations se déroulant sur un format discontinu, une seule convention portant sur la totalité des journées ou demi-journées composant la formation sera établie.

### 4.2. Formations intra-entreprise y compris les formations sur-mesure et les prestations de coaching :

toute prestation de formation intra-entreprise fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière établie par GERESO. L'acceptation formelle par le client devra parvenir à GERESO au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Une convention de formation en deux exemplaires est adressée au Client qui s'engage à la retourner à GERESO, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

## 5. TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT

**Conditions financières et règlement :**

tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Sans convention contraire, les règlements sont à effectuer par le client à réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de GERESO SAS.

**Règlement par un OPCO :** si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

•d'effectuer une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

• de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur un bon de commande ;

• de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence sera directement facturée au Client. Dans le cas d'une prise en charge par l'OPCO, celui-ci ne payant que prorata temporis des journées de présence, le coût correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé au client.

Si GERESO n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au dernier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de non-paiement de l'OPCO dans la limite de 60 jours nets ou de 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission

de la facture, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## 6. ANNULATIONS, REMPLACEMENTS ET REPORTS

### 6.1 Formations interentreprises, y compris les Modules Expert, les Cursus Expert, les parcours diplômants, les blocs de compétences, et les parcours certifiants

**Remplacement d'un participant :**
GERESO offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant, sur une même session de formation. Le remplacement d'un participant est possible sans frais jusqu'à la veille de la formation. L'acceptation de GERESO est conditionnée par le règlement intégral de toutes les factures à échéance précédemment émises et dues par le Client. Cette faculté n'est pas applicable aux parcours Cursus Expert, aux combinaisons de formations sous forme de Modules Experts (sous forme de Modules Experts, blocs de compétences, parcours diplômants, parcours certifiants.).
**Report de participation :** GERESO offre la possibilité à ses clients de reporter une fois leur participation sur l'une des deux prochaines sessions de formation en présentiel ou à distance sur la même thématique et pour le même participant. Cette demande de report doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la formation.
**Annulation à l'initiative du Client :**
Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la formation. Toute annulation, moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du coût total de la formation concernée.
Toute annulation par le Client moins de 8 jours avant le début de la formation entraînera le paiement intégral du prix de la formation à titre de dédit. Toute formation commencée est due dans son intégralité. En cas d'annulation d'une formation présentielle en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle ou de pandémie, GERESO se réserve le droit de facturer 100% de la prestation, si le client refuse de transformer la formation présentielle en formation à distance.
**Annulation et report à l'initiative de GERESO :**
GERESO s'engage à ce que le personnel et les formateurs affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations. Dans certains cas exceptionnels, GERESO peut être amené, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à reporter une session de formation, au plus tard une semaine avant le démarrage de celle-ci. De même, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, GERESO se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard la veille du démarrage de celle-ci, et ce, sans indemnités versées au Client.

### 6.2 Formations intra-entreprises y compris les formations sur-mesure et les prestations de coaching

**Annulation à l'initiative du Client :**
Toute prestation entamée et annulée à l'initiative du Client est due dans son intégralité. Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 30 jours ouvrables avant le début de la prestation.
Pour toute annulation à l'initiative du Client, fût-ce en cas de force majeure :
• plus de 30 jours ouvrables avant le début de la prestation : aucun frais ne sera facturé au Client.
• entre 15 et 30 jours ouvrables avant le début de la prestation, et sans report possible de la prestation dans un délai de 6 mois : GERESO facturera un montant correspondant à 30% de la commande, à titre de frais d'annulation. Dans le cas où la prestation peut être reportée dans un délai de 6 mois, aucun frais ne sera facturé au Client.
Une formation ne peut être reportée qu'une seule fois.
• moins de 15 jours ouvrables avant le début de la prestation : GERESO facturera la totalité du coût de la formation, à titre de dédit.
Dans tous les cas : Si un coût de préparation était prévu, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation sont facturés.
S'entendent par frais engagés, les frais éventuels de déplacement et d'hébergement ainsi que le temps passé par les collaborateurs de l'Organisme de Formation sur le projet, ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le client aurait confié à GERESO la réalisation de cette prestation.
En cas d'annulation d'une formation présentielle en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle, de pandémie, ou tout autre cas de force majeure empêchant la tenue de la session de formation en présentiel, GERESO se réserve le droit de facturer 100% de la prestation, si le client refuse de transformer la formation présentielle en formation à distance.
**Annulation à l'initiative de GERESO :**
GERESO s'engage à ce que ses équipes internes et les consultants affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les expertises requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations. GERESO se donne la possibilité d'annuler une prestation sans préavis et à effet immédiat, ou de confier une prestation à un consultant autre que celui mentionné dans la proposition commerciale initiale, notamment en cas d'impossibilité du consultant et impossibilité de le remplacer dans sa discipline. GERESO est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations.

## 7. MODULES E-LEARNING

Certaines formations proposées par GERESO comportent des modules en e-learning. GERESO fournira au client, dès son inscription, les modalités pratiques de connexion aux modules d'e-learning.

## 8. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE GERESO

### 8.1. Prix, facturation et règlements

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes.
Ils sont révisables dès variation significative d'un des éléments de la formule représentative des coûts de l'entreprise et de toutes les façons le 1er juillet de chaque année, après information préalable de nos Clients. Ils seront majorés de la TVA en vigueur.
Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.
Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéoprojecteur, logiciels utilisés lors des sessions de formation...) sont facturés en sus.
**Pénalités de retard :** toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal auquel s'ajoute une indemnité

forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 € HT.
Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.
**Refus de commande :** dans le cas où un Client passerait une commande à GERESO, sans avoir procédé au paiement des factures précédemment émises et arrivées à échéance, GERESO pourra refuser d'honorer la commande aussi longtemps que lesdites factures n'ont pas été réglées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité à ce titre.

### 8.2. Force majeure

GERESO ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.
Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à GERESO, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de GERESO.

### 8.3. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports remis ou imprimables ou de toutes autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants des formations, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations GERESO ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale...) sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de GERESO ou de ses ayants droit.

### 8.4. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par GERESO au Client.

### 8.5. Limitations de responsabilité de GERESO

La responsabilité de GERESO ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des service(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à GERESO.
Quelque soit le type de prestations, la responsabilité de GERESO est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de GERESO est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.
En aucun cas, la responsabilité de GERESO ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

### 8.6. Données personnelles

Les différentes informations qui peuvent vous être demandées lors de l'utilisation des services GERESO sont nécessaires au traitement des inscriptions et à l'exécution des prestations fournies. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité des informations qui le concernent.

Toute demande en ce sens doit être adressée à **GERESO - Service DPO - 38 rue de la Teillaie, 72018 Le Mans Cedex 2 ou à l'adresse suivante : dpo@gereso.fr**
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ces données, collectées dans le cadre d'une prestation de formation, seront conservées durant 3 ans à compter de notre dernier contact.

### 8.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par GERESO comme Client de ses offres de services, aux frais de GERESO. Sous réserve du respect des dispositions des articles 8.4 et 8.6, GERESO peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### 8.8. Droit applicable - Attribution de compétence - Renonciation - Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par GERESO
à son siège social au 38 rue de la Teillaie,
72018 Le Mans Cedex 2
Les Conditions Générales et toutes les relations contractuelles entre GERESO et ses Clients relèvent de la Loi française.
Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Mans quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

# Bulletin d'inscription

GERESO SAS 38 rue de la Teillaie • CS 81826 • 72018 LE MANS Cedex 2 • Tél. 02 43 23 09 09 • formation@gereso.fr • www.gereso.com

## Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu / Format (présentiel ou à distance) .....

Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 40% sur le prix public).

Merci de préciser votre choix :

- ○ Formation seule
- ○ Formation + Accès e-ressources pendant un an *

**TARIF H.T**

Indiquez le tarif selon l'option choisie

.....

## Participant•e

○ Mme ○ M.

Nom .....

Prénom .....

Service / Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. fixe
(ligne directe)

Tél. mobile
(pour infos de dernière minute)

○ Participant•e en situation de handicap. Merci de nous contacter afin que nous puissions adapter les conditions d'accueil et de formation.

## Entreprise / établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal

Ville .....

Téléphone

N°d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF

N° Siret

## Responsable de l'inscription

○ Mme ○ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/fonction : .....

e-mail : .....

Téléphone
(ligne directe)

## Facturation / Réglement

○ **FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :**

À l'attention de ○ Mme ○ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de le préciser : .....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

○ OUI ○ NON

Si OUI, numéro .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

○ CPF ○ Entreprise ○ OPCO

○ **FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :**

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

**Fait à :** **Le :**

**Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « *Bon pour accord* » :**

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi «informatique et libertés», vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr * L'accès aux e-ressources pédagogiques proposé en option en complément de la formation est renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.

GERESO
FORMATION | CONSEIL | ÉDITION

## SIÈGE SOCIAL

38 Rue de la Teillaie • 72018 Le Mans

formation@gereso.fr

02 43 23 09 09

## ESPACE FORMATION

22 Place de Catalogne • 75014 Paris

espaceformation@gereso.fr

01 42 18 13 08

## RENDEZ-VOUS

**sur gereso.com**

IMPRIM'VERT®
Catalogue imprimé sur papier fabriqué à partir de bois extrait de forêts gérées selon les règles PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)

GERESO SAS au capital de 465 920 € • RCS LE MANS B 311 975 577 • APE 8559A • N° de TVA intracommunautaire : FR30 311975577
Création : GERESO • Photos non contractuelles